

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312298-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 10 octobre 2022

**Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Loïc CATHELAIN, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande d'une subvention au titre de l'archéologie préventive.

Vu le rapport DSC/2022/287

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 807 150 € aux structures reprises ci-jointes en annexes 1 à 3 ;
- d'attribuer une subvention de 26 000 € à l'association URACEN ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association POLONIA ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'insertion par la Culture en direction des personnes en situation de précarité, les subventions pour un montant total de 172 100 € aux porteurs repris ci-joint en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux projets culturels en direction des personnes en situation de handicap, les subventions pour un montant total de 62 720 €, aux 7 porteurs de projets repris ci-joints en annexe 5 ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions pour un montant total de 202 000 €, aux 9 structures reprises ci-jointes en annexe 6 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 50 750 € au titre du fonctionnement, reprises ci-jointes en annexes 7 à 9 ;
- d'acter le partenariat avec « De la Suite dans les images » au titre de la coordination cinéma pour l'opération « Collège au cinéma » 2022-2023, dans les conditions reprises au rapport ;
- de verser à l'association « De la Suite dans les images » le montant prévisionnel global pour les entrées des élèves en salle de 206 170 €, avec un 1<sup>er</sup> versement de 137 446 €, correspondant à la prise en charge des billets d'entrée des collégiens par le Département pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire concernée et au transport des copies de films et d'autoriser le versement d'un solde éventuel, au cours de l'année 2023, sur justificatif permettant d'ajuster le montant de cette prise en charge ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 66 500 € aux associations reprises ci-jointes en annexe 10 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 48 500 €, aux associations reprises ci-jointes en annexe 11 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques, les subventions d'investissement pour un montant total de 55 312,68 €, aux communes reprises ci-jointes en annexe 12 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, selon les modèles ci-joints en annexes 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive, pour la période de référence du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 52.

Monsieur BELLEVAL est Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.  
Madame SANDRA est conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.  
Madame VANPEENE est conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.  
Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.  
Monsieur DETAVERNIER est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.  
En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame QUATREBOEUF et Madame BRIDOUX avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DETAVERNIER et Monsieur DELANNOY. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame VAN CAUWENBERGE (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Les Nuits Secrètes), Madame ZOUGGAGH (membre du conseil d'administration de l'association ARA – Autour des Rythmes Actuels) et Monsieur Olivier CAREMELLE (membre du conseil d'administration de la ligue de l'enseignement du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Madame BOISSEAUX, Monsieur PICK et Madame CONSEIL. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur DIEUSAERT (Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avait donné pouvoir à Madame SANDRA (conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE

## SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

**versements des soldes au titre de l'année 2022 pour les associations dont le montant  
de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €**

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant voté CP 22/03/22	Montant proposé CP 26/09/22
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Les Nuits Secrètes	100 000 €	135 000 €	50 000 €	50 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Théâtre de Chambre	36 000 €	40 000 €	18 000 €	18 000 €
AV	FOURMIES	association Féron'Arts	15 000 €	16 000 €	7 500 €	7 500 €
AV	LE FAVRIL	association La Chambre d'Eau	20 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock (Festival Joly Jazz)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €
CA	CAMBRAI	association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	30 000 €	60 000 €	15 000 €	15 000 €
CA	CAMBRAI	association Théâtre en Cambrésis / Compagnie THEC	17 000 €	20 000 €	8 500 €	8 500 €
DK	DUNKERQUE	association Arts Scéniques Rocks / 4 écluses	35 000 €	46 000 €	17 500 €	17 500 €
DK	DUNKERQUE	association Théâtre de la Licorne	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Beaux dimanches)	96 300 €	100 000 €	48 150 €	48 150 €
DO	DOUAI	association Orchestre de Douai / Région Hauts-de-France	23 000 €	23 000 €	11 500 €	11 500 €
DO	FRESSAIN	association Les Amis d'Andy	19 000 €	19 000 €	9 500 €	9 500 €
LI	ARMENTIERES	association Les fous à réaction [associés]	21 500 €	21 500 €	10 750 €	10 750 €
LI	ARMENTIERES	association VIVAT, association pour le développement culturel en Armentières	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €
LI	HEM	association Théâtre de L'Aventure	20 000 €	25 000 €	10 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association 50°Nord	24 000 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	LILLE	Association Art Point M	15 000 €	40 000 €	7 500 €	7 500 €
LI	LILLE	association Cinéligue Hauts de France	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €
LI	LILLE	association De La Suite Dans Les Images	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €
LI	LILLE	association Eolie Songe	22 500 €	22 500 €	11 250 €	11 250 €
LI	LILLE	association Jeunesses Musicales de France Hauts-de-France	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €
LI	LILLE	association La Clef des Chants	23 000 €	23 000 €	11 500 €	11 500 €
LI	LILLE	association La Générale d'Imaginaire	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association La ligue de l'enseignement Nord Pas de Calais/Centre ressources régional du théâtre en amateur	21 000 €	21 000 €	10 500 €	10 500 €
LI	LILLE	association La Malterie	17 100 €	22 100 €	8 550 €	8 550 €
LI	LILLE	association La Verrière	59 000 €	60 000 €	29 500 €	29 500 €
LI	LILLE	association Le Concert d'Astrée	270 000 €	270 000 €	100 000 €	100 000 €
LI	LILLE	association Le Grand Bleu	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €
LI	LILLE	association Le Prato Théâtre	112 000 €	112 000 €	56 000 €	56 000 €
LI	LILLE	association L'Embellie Cie	18 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €
LI	LILLE	association Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	117 000 €	117 000 €	58 500 €	58 500 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Lille Piano Festival)	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Concert du Partage / Places solidaires)	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
LI	LILLE	association Fédération Régionale des Sociétés Musicales des Hauts de France	64 000 €	64 000 €	32 000 €	32 000 €
LI	LOMME	association Théâtre Octobre	18 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Jazz en Nord	24 000 €	30 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	ROUBAIX	association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	60 000 €	62 000 €	30 000 €	30 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Ballet du Nord / Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	100 000 €	110 000 €	50 000 €	50 000 €
LI	ROUBAIX	association Espace Croisé, centre d'art contemporain	16 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €
LI	ROUBAIX	association GAPAS/Compagnie de l'Oiseau-Mouche	40 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Gymnase CDC / Danse à Lille	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €
LI	ROUBAIX	association L'Eclipse (La Cave aux Poètes)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €
LI	ROUBAIX	association Travail et Culture CRIAC	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €
LI	ROUBAIX	EPCC La Condition Publique	130 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €
LI	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	association Les Voyageurs (Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin)	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
LI	TOURCOING	association Atelier Lyrique de Tourcoing	115 900 €	115 900 €	57 950 €	57 950 €
LI	TOURCOING	association Culturelle Tourquennoise	27 000 €	27 000 €	13 500 €	13 500 €
LI	TOURCOING	association La Passerelle (Le Grand Mix)	52 500 €	57 000 €	26 250 €	26 250 €
LI	TOURCOING	association La Virgule/Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	78 000 €	78 000 €	39 000 €	39 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Atelier 2	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Quanta	29 000 €	41 600 €	14 500 €	14 500 €
LI	WAMBRECHIES	association Cultures Nouvelles	45 000 €	45 000 €	22 500 €	22 500 €
LI	WASQUEHAL	association La Manivelle Théâtre	35 000 €	38 000 €	17 500 €	17 500 €

VA	DOUCHY-LES-MINES	association Centre Régional de la Photographie	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Le Printemps culturel	55 000 €	55 000 €	27 500 €	27 500 €
VA	VALENCIENNES	association Espace Pasolini - Théâtre international	87 000 €	87 000 €	43 500 €	43 500 €
VA	VALENCIENNES	association Harmonia Sacra	15 000 €	50 000 €	7 500 €	7 500 €
VA	VALENCIENNES	association L' H du siège	22 000 €	25 000 €	11 000 €	11 000 €
VA	VIEUX-CONDE	association Le Boulon	90 000 €	100 000 €	45 000 €	45 000 €
<b>SOUS-TOTAL 1</b>			<b>3 003 300 €</b>	<b>3 241 100 €</b>	<b>1 466 650 €</b>	<b>1 466 650 €</b>

**Scènes nationales : montants proposés au titre du 1er versement 2022 (5 dossiers)**

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Proposition CP 22 Mars 2022	Proposition CP 22 Mars 2022
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
DO	DOUAI	association Tandem / L'Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
DK	DUNKERQUE	association Centre de développement culturel / Scène nationale Le Bateau Feu	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association La rose des Vents	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
VA	VALENCIENNES	SAEML Le Phénix	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>			<b>675 000 €</b>	<b>675 000 €</b>	<b>337 500 €</b>	<b>337 500 €</b>

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2021 voté	Montant 2022 sollicité	Montant voté CP 22/03/22	Montant proposé CP 26/09/22
Lille	Marquette lez Lille	Commune de Marquette-lez-Lille- récréation de la géante Jeanne de Flandres	0 €	3 000 €	-	3 000 €
<b>SOUS-TOTAL 3</b>			<b>0 €</b>	<b>3 000 €</b>		<b>3 000 €</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)</b>			<b>3 678 300 €</b>	<b>3 919 100 €</b>	<b>1 804 150 €</b>	<b>1 807 150 €</b>
------------------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------





LI	LILLE	association Le Prato Théâtre	Arts du cirque	Création et soutien à la création, diffusion et action culturelle au sein de son lieu situé dans le quartier Moulins à Lille et hors les murs à l'échelle du département (labellisé Pôle national des arts du cirque) > structure située en quartier Politique de la ville	Arr. Lille; Valenciennois; Avesnois et Douaisis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Travaill	Temps de sensibilisation ponctuels et longue durée; ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitutions de projet/valorisation; coconstruction artiste(s)-public(s) et action expérimentale innovante	9,7	1 098 425 €	1 470 993 €	8%	25%	112 000 €	112 000 €	56 000 €	56 000 €	112 000 €
LI	Lille	association L'Embellie Cie	Théâtre	Travail de sensibilisation du jeune public et notamment des collégiens, autour des créations de la compagnie.	Dunkerquois; Lille	X			X											Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; co-construction avec les publics.	1,8	240 090 €	288 237 €	6%	51%	18 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
LI	LILLE	association Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	Musiques actuelles	Diffusion, action culturelle, accompagnement et soutien à la création (scène de musiques actuelles)	Arr. Lille; Dunkerquois; Avesnois; Cambrésis; Douaisis et Valenciennois	X	X		X	X	X	X			X	X	X		Primaires; lycéens; étudiants; abonnés; enseignants	Résidence de médiation; temps de sensibilisation ponctuels et longue durée; ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitutions de projet/valorisation; coconstruction artiste(s)-public(s) et action expérimentale innovante	23,0	3 291 000 € H.T.	2 997 677 €	4%	44%	117 000 €	117 000 €	58 500 €	58 500 €	117 000 €
LI	Lille	association Orchestre National de Lille (Concert du Partage, places solidaires)	Musique	Création, production, diffusion et action culturelle.	Département du Nord	X	X		X	X	X	X			X	X			Centres de loisirs	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels.	132	12 695 770 €	13 165 256 €	1%	26%	175 000 €	175 000 €	87 500 €	87 500 €	175 000 €
LI	Lomme	association Théâtre Octobre	Théâtre	Diffusion des créations théâtrales et sensibilisation des publics.	Lille				X	X		X							Lycées, écoles primaires	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels; coconstruction avec les publics; restitution de projets/valorisation.	1	122 500 €	117 594 €	15%	5%	18 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
LI	Marcq-en-Barœul	association Jazz en Nord	Musique	Sensibilisation des publics au Jazz, diffusion et actions culturelles.	Lille; Dunkerquois; Valenciennois		X		X	X	X	X	X			X			Lycées	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation; co-construction avec les publics.	3	339 740 €	221 119 €	11%	47%	24 000 €	30 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €
LI	ROUBAIX	association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	Musiques actuelles	Pratique et développement des musiques actuelles (apprentissage musical, accompagnement des artistes, action culturelle et diffusion) > structure située en quartier Politique de la ville	Arr. Lille; Douaisis et Dunkerquois (tout le département pour la prévention auditive)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			Temps de sensibilisation ponctuels; ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitutions de projet/valorisation; coconstruction artiste(s)-public(s) et actions expérimentales innovantes	8,8	962 265 €	922 509 €	7%	19%	60 000 €	62 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
LI	Roubaix	association Le Ballet du Nord - Centre Chorégraphique National Roubaix Hautsde-France	Danse	Création, production, diffusion de spectacles chorégraphiques, soutien aux compagnies, enseignement, sensibilisation et formation à l'art chorégraphique.	Lille; Cambrésis; Douaisis; Valenciennois	X	X		X	X	X	X	X			X			Lycées, hôpitaux	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidence de médiation; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation; actions innovantes.	27,9	3 184 796 €	3 129 084 €	3%	21%	100 000 €	110 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
LI	Roubaix	association Espace Croisé, centre d'art contemporain	Arts visuels	Centre d'art contemporain qui diffuse, sensibilise les publics aux arts visuels et accompagne les artistes dans leur démarche de création et la production d'œuvres vidéos, films et installations (structure située en quartier Politique de la Ville)	Lille		X		X	X	X	X	X	X	X	X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidences de médiation; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation; Action expérimentale innovante	3,0	187 400 €	221 901 €	7%	18%	16 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
LI	Roubaix	association GAPAS Compagnie de l'OiseauMouche	Théâtre	Etablissement et Service d'Aide par le Théâtre qui réunit 23 comédiens professionnels en situation de handicap mental et psychique, formés par le compagnonnage avec des professionnels du spectacle. Diffusion, production, création et sensibilisation des publics au spectacle vivant.	Lille		X		X	X	X	X			X				Etudiants, jeune public	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation.	25,9	881 890 €	928 613 €	4%	65%	40 000 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Gymnase CDC / Danse à Lille	Danse	Soutien à la création, diffusion et médiation (centre de développement chorégraphique national) > structure située en quartier Politique de la ville	Arr. Lille principalement et Valenciennois / Dunkerquois	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X			Parents des 0/3 ans	Ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitutions de projet/valorisation et co-construction artiste(s)-public(s)	12,2	1 336 493 €	1 182 762 €	7%	22%	80 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €
LI	Roubaix	association L'Eclipse (La Cave aux Poètes)	Musiques actuelles	Diffusion, action culturelle et accompagnement d'artistes en développement. « scène conventionnée aux écritures émergentes et aux écritures jeune public en musiques actuelles » depuis 2016	Lille		X		X	X	X	X	X			X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation; Action expérimentale innovante	6,9	638 440 €	680 013 €	4%	14%	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
LI	Roubaix	EPCC La Condition Publique	Pluridisciplinaire	Diffusion, accueil en résidence d'artistes et action culturelle (« fabrique » artistique et culturelle à la croisée de l'art, du sport, du numérique et de la créativité)	Lille		X		X	X	X				X					Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels ;coconstruction avec les artistes-publics; restitution de projets/valorisation	32,18	3 607 191 €	3 331 208 €	4%	20%	130 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €
LI	Saint-André-Lez-Lille	association Les Voyageurs (Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin)	Pluridisciplinaire	Sensibilisation des publics aux pratiques culturelles et diffusion (label « tiers-lieu » décerné par la MEL depuis décembre 2019)	Lille			X	X	X	X	X								Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidences de médiation; co-construction avec les artistes-publics; restitution de projets/valorisation; action expérimentale innovante	3,66	475 160 €	421 952 €	5%	24%	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €





## DOSSIERS TRANSVERSAUX

Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale	ETP 2021	BP 2022	Budget réalisé 2021	% subvention du Dpt/budget	% ressources propres /budget de	Subvention 2021	Montant sollicité en 2022	Montant 1ère subvention 2022	Proposition 2nde subvention 2022	TOTAL subvention 2022
LI	Lille	50°Nord	Arts plastiques	<p>Activité générale : 50° Nord, Réseau transfrontalier d'art contemporain, met en réseau 48 structures professionnelles de formation, de production et de diffusion en art contemporain sur l'ensemble du territoire de l'euro région Nord (Hauts de France, Fédération Wallonie Bruxelles). Démarche de structuration du secteur des arts visuels en Hauts de France.</p> <p>Coordination et animation du réseau : mutualisation des moyens par l'échange d'expériences, l'organisation de journées de réflexion et de formation, la mise en place d'outils de réflexion, la gestion d'un parc de matériel. Communication : site internet www.50degresnord.net et newsletter interne, conception, édition et diffusion d'une revue annuelle « Facettes » : textes et entretiens avec des artistes, articles sur des projets innovants et articles de fond sur le secteur de l'art contemporain : conception, édition et diffusion d'un agenda de l'activité des adhérents au réseau 2 fois par an, édité à 30 000 exemplaires (diffusion élargie aux professionnels du tourisme).</p> <p>Médiation des publics : actions annuelles – médiation en faveur des collégiens, personnes en insertion. Parcours-visites (visites de 2 à 3 lieux agrémentées de rencontres avec les artistes et moments conviviaux, navettes bus gratuites) prévus dans la métropole lilloise, le dunkerquois et le sud du département. Vernissages programmés dans une logique de proximité géographique afin de favoriser la mobilité des publics.</p> <p>- Participation aux Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes organisées par le Département du Nord : organisation de parcours-visites de médiation culturelles dans 12 lieux d'art contemporain partenaires (dont Musverre) du Département du Nord destinés aux collégiens et aux personnes en insertion. Territoire d'intervention : Département du Nord</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord</p>	2	147 200 €	194 625 €	12,30%	17,10%	24 000 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	Lille	Cinéligue	Audiovisuel	<p>Activité générale : Réseau de diffusion et de médiation culturelle autour du cinéma en milieu rural et dans les communes de moyenne importance (apport technique, diffusion de supports de communication, conseil en programmation). Circuit de 72 points de diffusion dont 47 actifs dans le Nord.</p> <p>Travail de médiation en direction du public scolaire dont collégiens : rencontres avec les professionnels du cinéma proposé aux établissements ne participant pas à d'autres dispositifs, plus spécifiquement en milieu rural ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animations de séances de cinéma pour la jeunesse, proposées à tous les partenaires du réseau, pendant les vacances scolaires, autour des thématiques citoyennes ; la prévention de la radicalisation, la solidarité internationale, la défense de l'environnement</li> <li>- ateliers de pratique artistique en réalisation, en animation de fiction et de séries avec les adolescents de territoires ruraux</li> <li>- travail en réseau mené à l'échelon intercommunal ou territorial par la mise en place de synergies de plusieurs points de diffusion - « les enfants et les écrans » : formations destinées aux relais de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour prévenir sur les dangers des excès d'écrans. Territoire(s) d'intervention : département du Nord dans les territoires ruraux</li> </ul>	13,8	947 905 €	1 537 101 €	28%	55,40%	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €
LI	Lille	De La Suite Dans les Images	Audiovisuel	<p>Activité générale : De la Suite Dans les Images est le réseau des salles de cinéma de la petite exploitation et/ou classées art et essai en région Hauts-de-France. Ce réseau compte 32 salles en région, dont 23 dans le Nord. Elles conçoivent et mettent en œuvre, avec l'appui de l'équipe de coordination du réseau, des actions à dimension culturelle et éducative.</p> <p>Travail de médiation en réseau : diffusion, défense et promotion du cinéma art et essai : circulation des copies en lien avec les distributeurs et l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma, l'accompagnement des films soutenus par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (Jeune Public, Actions-Promotion, Répertoire) et ceux recommandés Recherche et Découverte.</p> <p>Médiation culturelle : action « La Première toile » un partenariat avec les salles : accompagner les très jeunes spectateurs (2-5 ans) dans leur première expérience, « Les parcours en collège » : Proposition de 3 parcours de médiation différents pour une douzaine de classes répartis dans l'ensemble du Département, « Pixivore » : développement de la plateforme interactive de contenus rédactionnels et audiovisuels en lien avec la programmation de Collège au cinéma dans le Nord. « le p'tit monde fait son cinéma » et « les p'tites toiles d'Emile » : actions de médiations proposées en Flandre lors des 2 festivals.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord</p>	8	421 850 €	635 071 €	3,1%	30,3%	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €
LI	Lille	Fédération Régionale des Sociétés Musicales HDF	Musique	<p>Activité générale : Formations : stages de perfectionnement musical et instrumental 1er et 2ème cycle d'enseignement, stages de formation de l'orchestre des jeunes de la Fédération en février, octobre et juillet. Concours et examens : concours national pour harmonies, fanfares et chorales, concours régionaux pour solistes amateurs cuivres et bois, examens fédéraux et confédéraux pour les élèves des structures affiliées dans toute la région en mai et juin. Manifestations : concert des tubas de Noël en décembre à Estaires et Rang-du-Jliers, 5ème édition de « BatteriesFanfares en FolieS » en lien avec l'UFF en septembre.</p> <p>Aide individuelle indirecte aux sociétés musicales :</p> <p>La subvention à la FRSM intègre le reversement d'une aide départementale aux sociétés comme suit. Partie fixe : 160 € pour les sociétés appartenant à une commune de moins de 3 500 habitants - 125 € pour les sociétés appartenant à une commune de 3 500 à 10 000 habitants - 92 € pour les sociétés appartenant à une commune de plus de 10 000 habitants Partie variable : 8 € par élève reçu à des examens, dans la limite de 60 élèves reçus - 80 € par participation à un festival, dans la limite de trois participations soutenues.</p> <p>Territoires d'intervention : Département du Nord</p>	1,31	459 575 €	409 293 €	15,6%	48,5%	64 000 €	64 000 €	32 000 €	32 000 €	64 000 €

LI	Lille	La Ligue de l'Enseignement NPC - Centre Régional du Théâtre en amateur	théâtre	Activité générale : Mise en œuvre du Plan régional de développement du théâtre amateur sur le territoire via le Centre régional de ressources du théâtre en amateur. C'est une mission de la Ligue de l'enseignement Hauts-de-France qui contribue à soutenir toutes les pratiques théâtrales amateurs par le conseil, la promotion, la qualification et l'intégration du théâtre en amateur. Réunions de coordination et de construction des projets organisées pour chacun des 8 réseaux de théâtre en amateur dans le Nord, regroupant une centaine de troupes. Une rencontre d'une journée des compagnies de théâtre en amateur et des structures professionnelles du littoral. Un centre d'information tout public qui a pour objectif de créer une dynamique territoriale (où faire du théâtre, où trouver des ressources, etc.) > site internet, Facebook, lettre trimestrielle... Stages réseaux sur l'ensemble des territoires (méthodologie de la mise en scène, techniques lumières, jeu burlesque, expression corporelle, mime, écriture théâtrale pour jeune public, création théâtre de rue). « Aides au projets » pour 5 réseaux sur les territoires : Technique son et lumière, Aide au jeu masqué, Mise en scène. Evènements : festivals, scènes ouvertes. Territoire(s) d'intervention : département du Nord dont milieu rural	2,2	126 200 €				21 000 €	21 000 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	
LI	Lille	La Malterie	Arts plastiques et Musique	Activité générale : La Malterie est un lieu ressource pour l'accompagnement de la création, l'expérimentation, la réflexion et la diffusion de jeunes artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Centre d'information et de soutien aux plasticiens. 1/ L'accompagnement de la création : soutien au projet spécifique, soutien à la démarche et résidence accompagnée. 2/ Les informations/conseils/formation : l'espace d'information, de conseil ainsi que les sessions de formation poursuivent ses missions à destination de toutes catégories socioprofessionnelles d'artistes (notamment les artistes bénéficiant du RSA). 3/ La diffusion et la médiation : suivi personnalisé des artistes régionaux dans le cadre de la production d'expositions. La mise en place d'une programmation concertée avec les partenaires euro régionaux vise à faciliter l'intégration dans ce réseau des plasticiens qui ont pu exposer à La Malterie. Développer des rencontres entre publics et artistes (rencontres avec les scolaires (collégiens), visite d'ateliers d'artiste et participation aux Journées Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes organisées par le Département. Renforcer la médiation et la sensibilisation par des actions en direction des publics pour des collèges, des personnes âgées en EHPAD, personnes handicapées, musées, médiathèques, école de musique. Poursuite du projet triple A (Accompagnement Artiste Autonome) accompagnement d'artistes allocataires du RSA afin de leur permettre de maîtriser la gestion de leur activité professionnelle. Territoire(s) d'intervention : département du Nord	3,69	483 082 €	537 538 €	3,2%	35,1%	17 100 €	17 100 €	8 550 €	8 550 €	17 100 €	
LI	Roubaix	TEC CRIAC	Pluridisciplinaire	Activité générale : TEC CRIAC mène un travail artistique et culturel autour des questions du monde du travail. • Poursuite du projet « Des mots aux gestes de travail - l'imaginaire du travail chez les jeunes » : ateliers d'étymologie poétique et d'écriture sur l'imaginaire du travail chez les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en formation, salariés ou en insertion). Valorisations/restitutions des réalisations issues des différents ateliers • Le « Cabaret de l'Union » : 5 à 6 rencontres autour de productions artistiques (lectures, cinéma, spectacle vivant, musique) autour des questions liées au travail – public : environ 1000 personnes • « Le fluvial en devenir » : projet culturel et artistique sur mutations du travail autour des voies d'eau. Diffusion des créations avec les habitants et les salariés : exposition de photographies sur les gestes du travail de François Bodart, spectacle de danse verticale de Harmut Reichel et poésie de Jacques Jouet • Animation d'un réseau de partenaires Culture/Arts/Travail à l'échelle nationale : plateforme numérique de ressources, centre de documentation et rencontres nationales. Territoire(s) d'intervention : arrondissements de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Lille.	6,62	432 446 €	509 207 €	1,2%	17%	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €	49 000 €	
										TOTAL					
										3	264 600 €	264 600 €	132 300 €	132 300 €	242 100 €
TOTAUX		3 678 300 €	3 941 100 €	1 806 650 €	1 804 150 €	3 578 300 €									

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	Ville de Marquette-lez-Lille	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Discipline</b>	Géant, patrimoine immatériel	<b>Commune</b>	Marquette-lez-Lille

## OBJET DU PARTENARIAT

### Recréation de la géante Jeanne de Flandre

#### ➤ Présentation de la géante

La présence de la comtesse Jeanne de Flandre à Marquette-lez-Lille a été redécouverte à la fin des années 1990 par le biais de plusieurs campagnes de fouille archéologiques (mise à jour de vestiges de l'abbaye cistercienne qu'elle y a fondée vers 1226-1228, avant qu'elle ne fonde l'Hospice Comtesse à Lille). Enterrée dans son abbaye à Marquette-lez-Lille, Jeanne de Flandre a contribué à la renommée et au développement de la commune, qui a souhaité créer une géante à son effigie à la même période.

Cette dernière accompagne depuis une vingtaine d'années la Confrérie de la cité des Chapons lors de ses sorties et contribue à promouvoir l'histoire de la Ville.

#### ➤ Recréation

Depuis quelques années l'état général dégradé de la géante (notamment du fait d'une vannerie succincte et de l'absence de structure en bois) et sa taille (4,80m) rendent ses sorties/déplacements complexes. Soucieuse de continuer à perpétuer et développer la tradition des géants du Nord, la municipalité a décidé de la création d'une nouvelle géante « Jeanne de Flandre » (la géante d'origine devrait rester exposée à l'hôtel de ville de Marquette-lez-Lille). La récréation est prévue par le facteur de géant Fabrice Simon (via l'association *Géants en Nord G.en*). La nouvelle géante pèsera 45 kilos et mesurera 3,60m (ce qui facilitera son transport) et devrait bénéficier d'un ajout de roulettes ainsi que d'un système de portage pour une personne, et d'un panier en osier qui sera garni d'un chapon ou d'autres éléments choisis en fonction de ses sorties (ex. : fleurs ou plantes médicinales) ; son costume sera créé par des couturières marquettoises. Il est à noter que sa gestion matérielle sera transférée à la Confrérie de la Cité des Chapons (municipalité auparavant).



#### ➤ Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

La municipalité souhaite transmettre aux jeunes générations la mémoire historique de la commune et plus précisément celle de Jeanne de Flandre. A ce titre une partie de la fabrication de la géante sera participative, via la mise en place d'ateliers (fabrication de la tête, des bras, etc.) animés par l'association *Géant en nord G.en* et en direction des enfants de l'Accueil de Loisirs municipal Enfance/Jeunesse (10 séances de septembre à novembre 2022). La géante est amenée à sortir/défiler plusieurs fois par ans à Marquette-lez-Lille (Défilé du Chapitre, Fête des Chapons) et dans d'autres communes.

## DEMANDE DE SUBVENTION 2022

#### Budget Prévisionnel

Dépenses : 10 150 €  
Recettes : 7 150 € apport Marquette-lez-Lille  
3 000 € Département du Nord

#### Taux d'intervention :

30% + bonification atelier 10 %  
(aide maximale : 3 000 €)

**Montant sollicité : 3 000 €**

#### PROPOSITION :

**3 000 €**

## DISPOSITIF INSERTION PAR LA CULTURE - Réseaux Insertio culture - année 2022

Arr	Nom de la structure	Territoire d'intervention et Axes du projet	Objet du partenariat	Subvention totale Culture 2021	Budget Prévisionnel 2022	Demande Culture 2022	1ère subvention culture Cp du mars 2022	Proposition 2ème subvention culture 2022	Montant total Culture 2022	Montant Insertion 2022 (aap 2018/2021 prolongé 2022:8/12 de 80% N)	MONTANT TOTAL 2022	Commentaires
AV	Association Centre Socio Culturel de Fourmies	<p>Territoire: Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. 4 EPCI: CC Sud Avesnois, CC Maubeuge Val de Sambre, CC du Pays de Mormal, CC du Coeur de l'Avesnois. 6 UTPAS</p> <p>Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle :</p> <p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'isolement</li> <li>- Valoriser, développer les potentialités ,les compétences.</li> <li>- Développer l'estime de soi et la confiance en soi</li> <li>- Développer et renforcer le maillage territorial</li> <li>- Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</li> </ul> <p>Objectifs opérationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique.</li> <li>- Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire.</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</li> </ul>	<p>En 2022( prévisionnel non exhaustif):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Sur les traces de Stevenson, réenchanter sa ville": Projet photo et écriture avec le CCAS de Maubeuge, Quentin Pruvost Photographe, Hervé Leroy auteur, Médiathèque de Maubeuge et Médiathèque départementale.</li> <li>- "Dis moi dix mots": projet écriture avec Instep Formation</li> <li>- Projet Art et Jardin avec la maison de quartier Guy de Maupassant à Haumont.</li> <li>- "Nos mots du quotidien" projet d'écriture et de sorties culturelles pour la rubrique Culture du journal avec les apprenants de l'association Mots et Merveilles et Marjorie Dublicq, plasticienne.</li> <li>- Programme trimestriel de sorties culturelles "Au fait".</li> </ul> <p>Partenariats : Artistes professionnels (comédiens, plasticiens, marionnettiste, écrivain.e, danse, illustratrice).spectacle vivant : Le Phénix, Le Boulon, Gare numérique de Jeumont, Espace Casadsus Bougez Rock, Les Jeunesses musicales de France ; Musées : MusVerre, Matisse, Musée de Flandre, Lecture : Médiathèque Départementale. Sociaux : AFAD, centres socio-culturels, associations d'insertion, CCAS de Maubeuge, Mots et Merveilles, UTPAS Avesnes/ Fourmies, Aulnoye/Le Quesnoy, Maubeuge/Haumont.</p>	31 500 €	76 200 €	31 500 €	15 750 €	15 750 €	31 500 €	21 000 €	52 500 €	<p>Bilan 2021: 303 personnes mobilisées dans les parcours culturels dont 138 allocataires du RSA et 73 habitants de Quartiers prioritaires. 20 projets menés avec 20 structures sociales partenaires et 20 artistes intervenants ( écriture, théâtre, arts plastiques) . 27 sorties culturelles en lien avec les projets ou dans le cadre du programme trimestriel de sorties culturelles adressé à l'ensemble du réseau de partenaires du territoire. Le Réseau Insertion culture est bien identifié sur le territoire et au-delà ce qui permet un renouvellement des projets, partenariats et participants. Les participants témoignent du bénéfice des actions en termes de confiance et estime de soi, de timidité dépassée pour mieux s'exprimer. Les professionnels trouvent dans les actions des outils pour renouveler l'accompagnement des personnes, particulièrement les plus isolées. A noter le compagnonnage entre le Réseau porté par le CSC et des acteurs de l'Aisne pour l'aide au développement d'actions culturelles entre les acteurs du champ social et culturel.</p>
CA	ADACI- Association de Développement d'Atelier Chantier d'Insertion	<p>Territoire: Arrondissement de Cambrai. CA2C: Communauté d'Agglomération du Cateau Caudrésis, CCPS: Communauté de Communes du Pays Solesmois, CACCommunauté d'agglomération de Cambrai.</p> <p>Coordination et médiation culturelle: 1 ETP</p> <p>Coordination d'un réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle :</p> <p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'isolement</li> <li>- Valoriser, développer les potentialités ,les compétences.</li> <li>- Développer l'estime de soi et la confiance en soi</li> <li>- Développer et renforcer le maillage territorial</li> <li>- Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</li> </ul> <p>Objectifs opérationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique.</li> <li>- Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire.</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</li> </ul>	<p>En 2022 (prévisionnel non exhaustif):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Familles et numérique": projet triennal pluridisciplinaire avec le CCAS de Le Cateau, les Resto du Coeur, Maureen Morel plasticienne.</li> <li>- "Osez Moi" projet de "speed dating théâtral avec la Compagnie Les Fous à réaction&amp; associés et le Centre social l'Escale à Cambrai.</li> </ul> <p>Partenariats: Sociaux: Association ACTION pour le Forum Permanent de l'Insertion, Havre, Association des Familles de Buisigny, Prim'Toit, CCAS de Le Cateau, Communauté thérapeutique de Le Cateau, Le Phare, Cambrésis Emploi, UTPAS Avesnes les Aubert. Artistiques et culturels: Les Nouveaux Ballets du Nord, Festival au Sud du Nord, association Artistes d'Abord, L'Interstisse, La Ponctuelle, Les Rencontres solidaires, Ateliers culturels de Caudry, Médiathèque départementale du Nord, Musée Matisse, Scènes du Haut Escaut.</p>	30 000 €	68 000 €	33 000 €	16 500 €	13 500 €	30 000 €	20 000 €	50 000 €	<p>Bilan 2021: 200 personnes engagées dans les parcours culturels dont 101 allocataires du RSA. 9 projets mobilisant des artistes dans les disciplines de la vidéo, des arts plastiques, du stop motion, land art. 10 sorties culturelles. Deux projets notables: "Familles et numérique" sur la commune de Le Cateau, projet pluridisciplinaire soutenu par la CAF contribuant à la lutte contre l'illectronisme. Le film d'animation "Le temps s'écoule à l'infini" créé avec l'association Cellofan et les publics en apprentissage de la langue française (LEA) de l'association ACTION,( projet également soutenu par le dispositif DRAC "Culture et langue française") a été sélectionné au festival national du film d'animation de Rennes, catégorie Films bricolés, et primé au festival Les Colporteurs d'Hénin Beaumont dans la catégorie Prix du public.</p>
DK	Association Centre Socio Educatif d'Hazebrouck	<p>Territoire: Flandre-Lys 50 communes en Flandre intérieure (CCFI), 4 communes en Flandre Lys (CCFL), 8 communes en Armentières. 3 quartiers prioritaires (Hazebrouck, Armentières)</p> <p>Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle :</p> <p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre l'isolement</li> <li>- Valoriser, développer les potentialités ,les compétences.</li> <li>- Développer l'estime de soi et la confiance en soi</li> <li>- Développer et renforcer le maillage territorial</li> <li>- Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</li> </ul> <p>Objectifs opérationnels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique.</li> <li>- Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire.</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</li> </ul>	<p>En 2022 (prévisionnel non exhaustif):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Cuisine jardin culture": projet de remobilisation avec le CCAS l'UTPAS et le Centre social de Merville et l'artiste plasticienne Marjorie Dublicq.</li> <li>- Projet d'expression avec les résidentes de l'association SOLFA, le groupe d'habitantes Cultur'ailles et le Forum Permanent Citoyen en lien avec l'artiste Gasandji (CLEA CCFI).</li> <li>- "Nutrimalin": ouverture culturelle et expression artistique autour de l'alimentation avec le CCAS de Bailleul, le Centre social Honoré Declercq, l'UTPAS de Bailleul Merville, Dalila Mota, céramiste.</li> <li>- "Entre nature et culture" Projet inter-territoire avec le réseau de Flandre Maritime et les CESF des UTPAS de la DTPAS Flandres, Musée de Flandre et l'association "Les chemins inattendus".</li> </ul> <p>Partenariats : Sociaux: UTPAS d'Hazebrouck, de Bailleul Merville, Pensions de famille et Maisons relais, CCAS de Bailleul, ateliers chantiers d'insertion, Forum citoyen, PLIE, Centres sociaux d'Hazebrouck Pérenchies, Armentières et Merville. Culturels: Centre André Malraux, Le Vivat, Modulo (Carol Levy), Musée de Cassel.</p>	30 000 €	76 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	20 000 €	50 000 €	<p>Bilan 2021: 61 personnes dont 22 allocataires du RSA mobilisés dans les parcours culturels co-construits avec les partenaires sociaux . A noter en 2022 un projet inter-territoire entre les deux Réseaux situés en Flandre en lien avec l'ensemble des Conseillères en Economie sociale et Familiale de la DTPAS Flandres mobilisant une trentaine de personnes accompagnées. Après les deux années de crise sanitaire qui ont fortement impacté les partenariats, des projets se déploient , notamment avec les services des UTPAS du territoire permettant de remobiliser les habitants fragilisés par l'isolement.</p>

DK	<p><b>Centre Social municipal La Passerelle-Rexpoede-</b></p>	<p>Territoire: Flandre maritime. Communauté Urbaine de Dunkerque et Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi - Développer et renforcer le maillage territorial - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels:</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022</u> (prévisionnel non exhaustif) ; - Projet d'expression théâtrale en lien avec l'UTPAS de Dunkerque et la Compagnie Les Fous à réaction. - Projet de soutien à la parentalité avec le Lieu de Rencontre Parents Enfants La Parentèle et le collectif L'interstice (musique et arts plastiques). - Projet autour de la lutte contre les violences faites aux femmes avec la Maison de quartier Moulin de Grande Synthe. - "Entre nature et Culture" Projet inter-territoire avec le réseau de Flandre intérieure et les CESF de la DTPAS des Flandres, Musée de Flandre et l'association "Les chemins inattendus". - "Envie d'sortie" programme de sorties culturelles en lien avec le Forum permanent de l'insertion porté par l'AAE à Dunkerque.</p> <p><u>Partenaires: Sociaux:</u> UTPAS Bergue Coudekerque, Dunkerque Wormhout, Dunkerque Est Hondshotte, Atelier chantier d'insertion: AIPI, association AAE: forum citoyen, association Villenvie: Maison de quartier Guéhenno, AFEJI, CCAS, Centres sociaux <u>Culturels:</u> Musées des Beaux Arts de Dunkerque, Musée de Cassel, La Halle aux Sucres, Studio 43, Le bateau Feu, Les 4 Ecluses, CLEA CCHF et CCFI...</p>	31 000 €	118 226 €	31 000 €	15 500 €	15 500 €	31 000 €	20 667 €	51 667 €	<p><u>Bilan 2021:</u> 87 personnes dont 50 allocataires du RSA mobilisés dans les parcours culturels dont 3 projets et 11 sorties culturels . Le réseau de partenaires est développé avec un souci d'équilibre entre le territoire de la CUD et celui plus rural, moins pourvu en offre culturelle et acteurs du champ social. De nombreux projets en cours de construction sur l'ensemble du territoire indiquent un intérêt des structures sociales à mobiliser l'action culturelle dans l'accompagnement de leurs publics. C'est aussi le signe d'un repérage de la mission de médiation culturelle par ces structures qui augure d'un bon redémarrage après les deux années de crise sanitaire.</p>
LI	<p><b>Association AREFEP Action Ressource Emploi Formation Education Permanente</b></p>	<p>Territoire: Loos- Haubourdin- Lomme/Lambersart- Les Weppes- Seclin-Wattignies- ex CC Haute Deûle- Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) pour contribuer à leur insertion sociale et professionnelle : :</p> <p><u>Objectifs généraux :</u> - Lutter contre l'isolement. - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi. - Développer et renforcer le maillage territorial. - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022</u> (prévisionnel non exhaustif): - "Culture et numérique" projet de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme avec les habitants de quartiers Politique de la ville à Loos et la Compagnie ALIS. - "Je sème donc je suis" avec l'Espace Mosaïque de Loos, La Fabrique de l'Emploi, CCAS de Loos, Odile Bazin chroniqueuse culinaire. - " ça Muppet dans les quartiers" projet de création vidéo et d'expression sur la vie dans les quartiers de Wattignies avec le CCAS et le Centre social Promesses. - "Berceuses du monde" projet d'expression et de valorisation de la diversité culturelle avec la Sauvegarde du Nord et la Compagnie La Rustine.</p> <p><u>Partenariats : Sociaux:</u> UTPAS Seclin, Haubourdin, Lomme Lambersart, Service Prévention Santé, CCAS de Loos, Wattignies, Lambersart, services politique de la ville : Loos, Seclin, Pôle emploi Loos, associations chantiers d'insertion SEWEP La Bassée, APRONET Loos, La Fabrique de l'Emploi à Loos, Centres sociaux Lino Ventura Lambersart, Centre Promesse Wattignies. <u>Culturels:</u> Médiathèque de Lomme, association « Lis avec moi », la ferme du Bocquiau Haubourdin, Atelier 4, Marjorie Dublicq, Cie Détournoyment, Métalu à Chahuter...</p>	33 500 €	119 660 €	33 500 €	16 750 €	16 750 €	33 500 €	22 333 €	55 833 €	<p><u>Bilan 2021:</u> 281 personnes mobilisées dans les parcours culturels dont 72 allocataires du RSA. 12 projets, 43 sorties culturelles. 33 artistes intervenants dans les projets. La médiatrice culturelle de territoire est bien repérée et développe un bon maillage territorial, touchant une diversité de partenaires sociaux. Les projets mis en place sont issus d'un travail de réflexion et de co-construction avec les partenaires afin de répondre aux enjeux et objectifs sociaux identifiés. Les propositions artistiques sont qualitatives, diversifiées et renouvelées. Elles permettent une réelle évolution et dynamisation des personnes en termes de capacités d'expression, de prises d'initiative, de formulation de projet personnel, mais aussi une citoyenneté exercée par un investissement dans la vie locale favorisé par les projets culturels collectifs.</p>
LI	<p><b>Association FCP (Formation Culture Prévention) - Atelier préfo Marquette</b></p>	<p>Territoire: Lille Métropole Nord Ouest: Marquette Lez Lille, Saint-André, Wambrechies, La Madeleine, Marcq en Baroeul, Mons-en-Baroeul, Quartier du Faubourg de Béthune Lille. Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi - Développer et renforcer le maillage territorial - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>Projets 2022</u> (prévisionnel non exhaustif): - "Dis moi dix mots" avec le service IEJ du FCP et le Théâtre du Nord. - "Petits déjeuners littéraires" en lien avec les acteurs sociaux du territoire et l'association Lis avec moi. - projet autour de l'histoire des gens du voyage: réalisation d'une exposition sonore, photo avec Charlotte Duprez auteure, La Compagnie du Tire Laine.</p> <p><u>Partenariats :</u> UTPAS et référents RSA CCAS du territoire (Marquette, St André, La Madeleine, Wambrechies...), Ateliers chantiers d'insertion LSI Lille Sud, Le Lavoire solidaire, PLIE Métropole Nord Ouest, structures du spectacle vivant (Le Zeppelin sur le territoire), médiathèque du Faubourg de Béthune. Réseau de développement culturel en milieu rural : Le Fil et la Guinde, artistes professionnels (théâtre, écriture, arts plastiques...)</p>	30 000 €	76 400 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	20 000 €	50 000 €	<p><u>Bilan 2021:</u> 156 personnes mobilisées dans les parcours culturels dont 61 allocataires du RSA. 11 projets et 26 artistes mobilisés. Les projets développés sont diversifiés et très qualitatifs, et les disciplines artistiques renouvelées. La médiatrice culturelle de ce Réseau fait preuve d'innovation et cherche à renouveler son approche des publics dans les actions mises en place. L'évolution des personnes à la sortie d'un parcours culturel co-construit avec le référent social fait l'objet, à titre expérimental, d'un entretien de bilan favorisant la prise de conscience des compétences et savoirs acquis au cours du parcours culturel.</p>

LI	<b>Arcane - Association Régionale pour la Culture et l'Accès à une Nouvelle Economie</b>	<p>Territoire: Tourcoing- Vallée de la Lys (12 communes) Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi - Développer et renforcer le maillage territorial - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022</u> (prévisionnel non exhaustif): - Atelier théâtre "Dynamo" avec le CCAS de Tourcoing, le foyer Bethel Angle, l'association Inter'm'aide et Marie Milville, comédienne associée au théâtre La Virgule. - Projet de soutien à la parentalité d'Orchestre participatif avec le collectif L'interstice et l'association CLCV de la Vallée de la Lys, MJC d'Halluin. - Rando culture avec le Groupe "Vis Ta Mine" du CCAS de Tourcoing. - Programmation trimestrielle de sorties culturelles.</p> <p><u>Partenariats: Sociaux:</u> service Actif emploi du CCAS de Tourcoing, Instep formation, CCAS: Halluin, action Dest'1 de l'association Vitamine T, MJC, centres sociaux, <u>Culturels</u> du territoire : Artistes professionnels dans les ateliers, Structures de spectacle vivant, Musées de la métropole, le Fil et La Guinde, Réseau de Développement culturel en milieu rural.</p>	30 800 €	79 500 €	30 800 €	15 400 €	15 400 €	30 800 €	20 372 €	51 172 €	<u>Bilan 2021:</u> 10 projets, dont 3 en quartiers politique de la ville, et 10 sorties culturelles ont mobilisé 110 personnes dont 61 allocataires du RSA.
LI	<b>Association Centre social des 3 villes</b>	<p>Territoire: Roubaix-Hem-Wattrelos Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP / médiation culturelle: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement. - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi. - Développer et renforcer le maillage territorial. - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022</u> (prévisionnel non exhaustif): - Atelier théâtre pour développer la confiance en soi : Centres sociaux de Roubaix, CIDFF, Temps Fort, La Condition Publique. - projet parentalité: proposition artistique en soutien à la relation dans le cadre des visites médiatisées. ARA, UTPAS Roubaix Croix. - "Y'a de la voix" projet favorisant la prise de parole. - "Saphirmer" journal citoyen autour de la parole et la place des femmes, Labo 148, association Amitié partage. - Programmation mensuelle de sorties culturelles.</p> <p><u>Partenariats: Sociaux:</u> centres sociaux de Roubaix Hem et Wattrelos, Associations d'Insertion: foyer ARELI, Amitié Partage, ACI Urban clean, CCAS de Wattrelos, UTPAS Roubaix Hem, Temps Fort Lille, centres de formation: AREP, INSTEP. <u>Culturels:</u> Musées: La Piscine, le LAM, Compagnie L'Oiseau Mouche, Le Colysée, l'ARA, La Cave aux Poètes..Artistes: Jean-Marc Flahaut écrivain, Géraldine Knapla illustratrice...</p>	52 400 €	129 388 €	52 400 €	26 200 €	26 200 €	52 400 €	34 658 €	87 058 €	<u>Bilan 2021:</u> 15 projets et 45 sorties culturelles ont permis de toucher 611 personnes dont 172 allocataires du RSA. A noter la mise en place d'une offre expérimentale de petites formes culturelles : "Click et Cultiv'toi" (marches culturelles, micro-concerts,visites guidées du patrimoine) pendant la période de restriction sanitaire. La diversité et qualité des propositions artistiques favorisent l'implication, l'expression et la valorisation des personnes qui témoignent d'une envie retrouvée d'oser, agir, prendre une place. L'ensemble de l'activité développée au titre du Réseau insertion culture est soutenu par la ville de Roubaix et l'Etat au titre de la politique de la ville.
VA	<b>Association Interleuk'in</b>	<p>Territoire: Arrondissement de Valenciennes- 82 communes, 2 EPCI: Communauté d'Agglomération Val Métropole et CA de la Porte du Hainaut. 7 UTPAS Coordination et médiation culturelle de territoire: 1 ETP</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement - Valoriser, développer les potentialités ,les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi - Développer et renforcer le maillage territorial - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022</u> (prévisionnel non exhaustif): - "Portraits sensibles" avec les CCAS de Vieux -Condé, Onnaing, Raismes et la Compagnie La Volière. - Projet Citoyenneté et prévention autour de l'égalité femme homme avec l'association La Pose, le centre social Les Florales, le CAPEP en lien avec le Phénix, Le Boulon, le cinéma l'Imaginaire. - Projet de parcours autour de la thématique Santé avec l'espace intergénérationnel de Condé Irène Woillet et la Compagnie La Belle Histoire.</p> <p><u>Partenariats: Sociaux:</u> CCAS de Condé, Escaudain, Centres sociaux de Denain, Faubourg de Cambrai à Valenciennes, Faubourg Florales à Marly, Maison pour Tous à Vieux Condé, UTPAS Onnaing, Vieux Condé, Denain-Lourches, ateliers chantiers d'insertion: La Pose, AJAR, Text'Images, AGEVAL... <u>Culturels:</u> Le Boulon, Le Phénix, L'Imaginaire à Douchy les Mines, Compagnie La Belle Histoire, Compagnie La Volière, Maureen Morel plasticienne, Cécile Richard, écriture...</p>	33 000 €	147 129 €	33 000 €	16 500 €	16 500 €	33 000 €	32 000 €	65 000 €	<u>Bilan 2021:</u> 358 personnes mobilisées dont 154 allocataires du RSA dans les parcours culturels. 14 projets et parcours spécifiques mis en place avec 12 partenaires sociaux et 15 partenaires culturels. A noter la dimension citoyenne et de cohésion sociale des projets autour d'enjeux prégnants sur le territoire (travail/ emploi, violences faites aux femmes, santé, parentalité), de questions sociétales (égalité femmes/ hommes, développement durable) et une grande capacité d'adaptation des actions aux contraintes sanitaires ( propositions autour de la nature, land art et espace public). Les projets développés en 2021 ont avant tout permis de renouer des liens avec et entre les habitants et d'ouvrir des espaces d'expression.

DO	<p><b>Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux</b></p>	<p>Arrondissement de Douai. 64 communes/ 4 intercommunalités / 17 quartiers prioritaires. 1 ETP en coordination et médiation culturelle de territoire.</p> <p>Coordination du réseau de partenaires sociaux et culturels et mise en œuvre de parcours culturels à destination des publics en situation de précarité (dont les allocataires du RSA) :</p> <p><u>Objectifs généraux:</u> - Lutter contre l'isolement - Valoriser, développer les potentialités, les compétences. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi - Développer et renforcer le maillage territorial - Accompagner l'émergence de projets et les conditions de leur réalisation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels :</u> - Programmer des sorties culturelles et proposer une tarification spécifique. - Co-construire des projets d'actions culturelles à partir des objectifs sociaux des partenaires en lien avec les acteurs culturels du territoire. - Sensibiliser les travailleurs sociaux à l'action culturelle dans l'intervention sociale.</p>	<p><u>En 2022( prévisionnel non exhaustif)</u> - "Art et Code" sensibilisation et initiation au codage informatique par la création d'œuvres numériques, Pôle emploi, le SISAA, Jean-François Cauche pour l'association Upcycle Commons. - "Des histoires et des marionnettes" en lien avec les résidents des maisons relais SOLIHA et le Centre socio-culturel de Somain, Perrine Wanègue, Perrine Saupé, Gille Verbèke pour la Compagnie Les Chiens la Tête en Haut. <u>Partenariats: Sociaux:</u> CHRS Les Tisserands Aniche, Maison Relais Roost-Warendin, Pensions de Famille SOLIHA Douai et Somain, Epicerie solidaire Du Miel dans mes tartines Lallaing, UTPAS Douai-Arleux, Somain-Orchies, Cap Emploi Douai, CCAS Somain, Plateforme Mobilité du Douaisis, Centres sociaux, Ateliers Chantiers d'Insertion... <u>Culturels:</u> Services culture CCCO et CCPC, Le Tandem, Médiathèque Guesnain, Arkéos, Le PACBO, Orchestre de Douai.</p>	31 000 €	79 000 €	31 000 €	15 500 €	15 500 €	31 000 €	20 000 €	51 000 €	<p><u>Bilan 2021:</u> 99 personnes mobilisées dans les parcours culturels dont 35 allocataires du RSA. 6 projets mis en place, 7 parcours culturels. 13 artistes partenaires des projets d'action culturelle. 25 structures sociales partenaires sur l'ensemble du territoire du douaisis. Les ressources et partenariats artistiques mobilisés par ce Réseau sont très qualitatifs et enrichissants pour les participants. Partenariats fréquents avec de jeunes compagnies qui innovent et renouvellent les propositions esthétiques d'autant plus valorisantes pour les publics. A noter un projet innovant de sensibilisation au codage informatique permettant une découverte originale et concrète des métiers du numérique via des créations artistiques numériques.</p>
DPT	<p><b>Association du Collectif des Réseaux Insertion Culture - CRIC asso</b></p>	<p>Département Association réunissant l'ensemble des médiateurs et médiatrices culturelles des Réseaux d'Insertion par la Culture</p> <p>- Construction et mutualisation d'outils de médiation culturelle et de communication autour des actions culturelles Insertion culture. - Réflexion et capitalisation autour des bonnes pratiques. - Conception et mise en œuvre de temps de sensibilisation pour les acteurs sociaux, - Edition d'un journal annuel thématique à destination des professionnels et des publics du dispositif d'insertion par la culture. - Réflexions et expérimentations autour de questions communes : le territoire, les publics prioritaires, l'innovation dans les actions et les approches. - Interventions en tant qu'experts reconnus en insertion par la culture lors de colloques, auprès de centres de formation aux métiers du social (IRTS, IUT B) ou d'universités (Lille 3).</p>	<p><u>En 2022 :</u> - Réflexion au tour de l'évaluation: outils de valorisation, de mesure de l'impact des projets sur un champ d'acteurs, sur un territoire, sur les habitants. - Réunions mensuelles et réunions en sous groupes thématiques. (communication, journal...) - Temps de sensibilisation à l'art et la culture pour les travailleurs sociaux. - Sensibilisation et formation des médiateurs autour de thématiques ou de disciplines artistiques. - Projets inter-territoire.</p>	7 000 €	13 331 €	7 000 €	/	7 000 €	7 000 €	/	7 000 €	<p><u>A noter le rayonnement départemental du projet "Tableaux Mystères" développé par 6 Réseaux avec 123 personnes et partenaires qui ont réalisé 13 tableaux textiles exposés aux Musées Matisse et Musverre en septembre et novembre 2021. La subvention de l'association du CRIC a permis d'organiser les restitutions collectives, l'édition d'un ouvrage et la réalisation d'une vidéo pour rendre compte du projet et de ses impacts. L'expertise développée par les médiateurs et médiatrices a été une nouvelle fois sollicitée :</u> - Par des acteurs sociaux et culturels du Département de l'Aisne. Un séminaire de partage, transmission et compagnonage à l'initiative de la Compagnie Petits Gros Mots, basée dans l'Aisne, s'est déroulé en ce sens en avril 22. - Pour un travail complémentaire et approfondi aboutissant à une proposition de refonte et de portage du dispositif Crédit loisirs à la demande de la Ville de Lille et de la MEL.</p>
<b>TOTAUX</b>				<b>340 200 €</b>	<b>982 834 €</b>	<b>343 200 €</b>	<b>168 100 €</b>	<b>172 100 €</b>	<b>340 200 €</b>	<b>231 030 €</b>	<b>571 230 €</b>	



DISPOSITIF CULTURE & HANDICAP					2022		
Arrdt	Rayonnement territorial du projet	PORTEUR	Thématique	Résumé du projet	Coût prévisionnel total du projet	Demande de subvention	Subvention proposée
Av - Ca - Do - Du - Li - Va	Département	<b>Association des SPECTACLES SANS GRAVITE - Aéronef</b>	Musique et chant Hors les murs	<p>Projet <b>hors-les-murs "Aéro Easy Tour 2022"</b>. Organisation de temps de rencontres privilégiées entre participants, équipes encadrantes et artistes, découverte d'esthétiques musicales et d'univers artistiques divers et variés. Travail de création entre un public en situation de handicap, le personnel soignant, les éducateurs et des groupes d'artistes issus du champ des Musiques Actuelles, organisation de showcases et enregistrement dans des conditions professionnelles et avec une attention à valoriser les participants, quelque soit leurs capacités. Le fil rouge, support de la démarche, est le répertoire d'un artiste connu de tous, dont les musiciens se réapproprient certaines chansons. Le projet est aussi un levier pour sensibiliser de nouveaux partenaires à l'accès à la culture et au handicap et est construit en lien avec des établissements médico-sociaux.</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : une dizaine de groupes de Musiques Actuelles, repérés ou accompagnés par l'Aéronef, coordinateur du projet.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 60 résidents et leurs accompagnants des 10 établissements médico-sociaux partenaires, répartis sur le territoire, en lien avec 10 groupes de musique actuelle et 150 à 200 personnes pour le concert final.</p> <p><b>Calendrier</b> : septembre 2022 à avril 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : production d'un CD, captation vidéo et production de clips, temps de valorisation au sein des établissements médico-sociaux partenaires et concert à l'Aéronef si possible.</p>	26 220,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Ca - Do - Du - Li	Dunkerque, Le Cateau, Douai, Lille, Roubaix, Bailleul, Lomme	<b>Association Les jeunes reporters</b>	Multimédias, documentaire	<p>Projet <b>"Un cri à la mer"</b> mettant en exergue le lien entre art et santé. Le projet s'inscrit dans la continuité des précédents projets « J'existe encore ! », la réalisation de films photographiques puis du livre « Altera@tion ». Il est motivé par le constat de besoin d'évasion, de libération, de résistance à la suffocation pour les Aidants. Pour donner à nouveau la parole aux participants, sous une forme différente, après avoir porté l'image dans les films et le texte dans le livre, le projet donnera à entendre et à comprendre grâce à la réalisation de podcasts, faisant suite à des temps d'échanges, de débat, de partage, afin de créer une nouvelle expérience artistique, sociale et médicale singulière. Projet construit en partenariat avec la fédération Soutenir les Aidants ; le CNRMAJ CHRU de Lille; l'EPSM des Flandres de Bailleul et le CMMF de Bailleul; l'Université d'Orthophonie ; les réseaux culturels dans lesquels sont impliqués les participants.</p> <p><b>Acteur culturel Intervenant</b> : Carl Cordonnier, photographe et coordinateur du projet, Olicier Charre, ingénieur du son.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 80 à 120 personnes aidées et aidantes suivies par les établissements médico-sociaux partenaires, sur l'ensemble de 20 rencontres collectives prévues.</p> <p><b>Calendrier</b> : septembre 2022 à septembre 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : Lancement « d'un cri à la mer » sur le littoral avant diffusion libre sur la plateforme www.Jexisteencore.com et relais sur les sites partenaires.</p>	21 800,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Arrdt	Rayonnement territorial du projet	PORTEUR	Thématique	Résumé du projet	Coût prévisionnel total du projet	Demande de subvention	Subvention proposée
Do	Douaisis	<b>Association Tous dans la ronde</b>	Arts plastiques	<p>Edition du <b>41<sup>ème</sup> salon "Tous dans la Ronde"</b>. Organisation d'ateliers d'arts plastiques (terre et dessin), proposés à des établissements médico-sociaux et en lien avec l'Ecole d'Art de Douai qui accueille et encadre les personnes en situation de handicap participantes.</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : Ecole d'Art de Douai.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 60 personnes en situation de handicap, sur l'ensemble des ateliers répartis sur l'année, en lien avec <i>Tous dans la ronde</i>, coordinateur du projet.</p> <p><b>Calendrier</b> : 2022.</p> <p><b>Restitution</b> : exposition des productions des participants lors de l'exposition des artistes professionnels en septembre, accueil d'établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux formes d'art et au handicap, vernissage et organisation d'une nocturne.</p>	57 170,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Li	Lomme Capinghem	<b>Bureau d'Inspirations Partagées (BIP), Arts &amp; Santé Hauts-de-France</b>	Cirque contemporain	<p>Projet "<b>Passages</b>" dans lequel la rencontre est au cœur du projet, visant à la découverte artistique du cirque contemporain, interrogeant les espaces de vie quotidienne et les relations possibles à ces endroits. Projet co-construit avec le foyer d'accueil médicalisé Hélène Borel, l'IME Lino Ventura, le foyer d'accueil médicalisé de La vie devant soi, la maison médicale Jean XXIII, l'EHPAD St François de Sales, l'IF Santé (institut de formation en soins infirmiers).</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : Compagnie du cirque improbable : Céline Lefèvre, danseuse et Maxime Vanhove, danseur, jongleur et chorégraphe (éventuellement d'autres artistes invités), en lien avec le BIP, coordinateur du projet.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 60 à 90 personnes en situation de polyhandicaps, de 6 établissements médico-sociaux partenaires et situés dans le quartier Humanité Lomme - Capinghem, des personnes âgées en perte d'autonomie, des habitants lorsque cette mixité est appropriée.</p> <p><b>Calendrier</b> : novembre 2022 à mai 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : reportage photo, témoignages, vidéos des temps de performance.</p>	13 630,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Li	Armentières, Métropole lilloise	<b>Collectif L'inter(s)tisse</b>	Arts plastiques, musique, arts numériques	<p>Projet "<b>Dans tous les sens</b>" : démarche pluridisciplinaire, mettant en dialogue une pratique collective du dessin avec la pratique de la musique d'orchestre, sous la forme d'ateliers collectifs et encadrés, sur des axes de travail tels que : musigraphie, musique brute, dessin « piézo-amplifié » (enregistrement et mixage sonore des bruits du dessin: pinceau, crayon, frottement, micro-bruits...), partition graphique. Projet co-construit avec la résidence Berthe Morisot, Maison d'accueil spécialisée, EPSM d'Armentières, le collectif Culture de l'EPSM regroupant une trentaine de professionnels de ces établissements médico-sociaux, traitant tout type de handicaps psychiques invalidant ou polyhandicaps.</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : Emmanuelle Duguet, musicienne formée en musicographie, en lien avec le Collectif l'Interstisse, coordinateur du projet.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 100 résidents suivis par les structures médico-sociales partenaires, sur l'ensemble des ateliers prévus.</p> <p><b>Calendrier</b> : décembre 2022 à mars 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : restitution et performance publique en présence des familles</p>	9 110,00 €	5 430,00 €	5 430,00 €

Arrdt	Rayonnement territorial du projet	PORTEUR	Thématique	Résumé du projet	Coût prévisionnel total du projet	Demande de subvention	Subvention proposée
Li	Leers - Roubaix	<b>Compagnie La Particule</b>	Théâtre, documentaire	<p>Projet "<b>Sur les traces</b>" visant à créer du lien entre la médiation culturelle en direction des résidents participants et le processus de création d'un spectacle intitulé <i>Les Traceuses</i>, dont l'objet est d'interroger notre rapport au réel et notre perception du monde (basé sur le texte <i>Je, ou autopsie du vivant</i> d'Hélène Nicolas, autrice). Cette résidence documentaire permettra aux participants en situation de handicap de partager directement le processus de création en étant présents pendant les sessions de répétition. Chaque participant choisira un moyen d'expression via plusieurs médias : photo, radio, dessin, écriture, vidéo... Projet co-construit avec l'Institut médico-pédagogique (IMP) du Courtil à Leers et en lien avec le théâtre de l'Oiseau-Mouche à Roubaix.</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : la Compagnie La particule, coordinatrice du projet.</p> <p><b>Participants attendus</b> : Par séance de plateau, 7 résidents suivis par la structure médico-sociale partenaire. L'ensemble des séances seront organisées sous forme de stage théâtral au sein de l'Oiseau-Mouche, structure accueillante.</p> <p><b>Calendrier</b> : septembre 2022 à février 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : diffusion de l'objet documentaire multimédia créé en parallèle de la tournée du spectacle et en accompagnement de la pièce de théâtre.</p>	14 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Li	Marcq en Baroeul, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq	<b>ESAT du Recueil</b>	Photographie	<p>Projet d'exposition de portraits photographiques des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT, visant à ouvrir leur quotidien, leur donner accès à un projet culturel à travers la découverte de la photographie, leur donner la possibilité d'affirmer leur personnalité, de mieux se connaître et développer leurs relations interpersonnelles, les personnes étant souvent isolées en dehors de leur travail. Projet co-construit entre l'ESAT et la photographe.</p> <p><b>Acteur culturel intervenant</b> : Bénédicte Deleplanque, photographe, en lien avec les Ateliers du Roitelet (une structure de l'ESAT du Recueil), coordinateurs du projet.</p> <p><b>Participants attendus</b> : 60 travailleurs en situation de handicap de l'ESAT sur l'ensemble des ateliers.</p> <p><b>Calendrier</b> : septembre 2022 à juin 2023.</p> <p><b>Restitution</b> : exposition photographique au sein de l'association des Papillons Blancs de Roubaix, Tourcoing, Marcq en Baroeul et si possible d'autres communes de la MEL.</p>	9 321,00 €	5 790,00 €	5 790,00 €
TOTAL					151 751,00 €	62 720,00 €	62 720,00 €

## Demande de subventions au titre des Réseaux de Développement Culturel en Milieu Rural (RDCMR) - Année 2022

Ar.	Tête de réseau (RDCMR) et territoire	Gouvernance territoriale et axes principaux PCT (projet culturel de territoire)	Présentation des actions de médiation 2022	Subvention attribuée en 2020	Subvention attribuée en 2021	Demande subvention 2022	BP 2022	% demande subv. Dép / BP 2022	% Participation EPCI/BP 2022	% Autres participations locales /BP 2022	1ère subvention projet 2022 attribuée CP 13/12/21	Proposition 2ème Subv. Projet 2022	TOTAL subvention 2022	Constats et proposition
	<p><b>Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI)</b></p> <p>Nb ETP dédié : 5 ETP Territoire : 50 communes, 102 169 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - De 1994 à 2018 : Centre André Malraux - Depuis 2018 : CCFI</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Commission culture (élus) - Comité technique et de pilotage des actions culturelles (techniciens, bénévoles et élus)</p> <p><b>Axes/ nouveau projet PCT</b> - Egalité : favoriser l'accès aux savoirs, à la culture, à l'Art, à la création, à l'information, - Fraternité : faciliter la cohésion et le dynamisme de l'écosystème culturel, - Liberté : faire exister et rayonner le territoire à travers la culture.</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - CLEA, - Résidence longue de territoire, - Classe Lecture Ecriture Culture (CLEC) enrichi par l'intervention d'artistes dont CLEA, - Printemps des poètes (concours de poésie, ateliers d'écritures, spectacles, expositions, médiation culturelle), - Concerts de poche (2 concerts, 16 ateliers pratique, 24 ateliers création, 1 masterclass), - Projet "forum des sciences en mouvement", - Développement du numérique : projet <i>Fabrique ton concert</i> avec EMHAO : musique assistée par ordinateur, - Préfiguration projet transfrontalier "Art et nature".</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation</b> - Soutien au P'tit Monde 2022 : médiation culturelle et spectacles dans les communes, - Sortie spectacle pour les 280 élèves de CM - Accueil d'une date du Name Festival.</p>	35 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	649 117,00 €	8%	66%	18%	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	<p><b>Une montée en puissance du projet culturel depuis 2018 avec :</b></p> <p>- <b>Un service culturel consolidé</b> : de 2 ETP à 5 ETP depuis 2020 (direction, coordination réseau de développement culturel, réseau de lecture publique, réseau des musées), - <b>Des actions de médiation culturelle</b> qui s'infusent sur le territoire (Printemps des poètes, concert de poche avec deux fois plus d'ateliers et montée en puissance du CLEC avec l'intervention d'artistes), des actions nouvelles (numérique, préfiguration Land'art...), une présence accrue d'artistes (résidence longue durée) sur le territoire. - Poursuite du CLEA en 2022 sur fonds propres avant la conclusion d'un contrat 2ème génération avec la DRAC (3 ans renouvelable 1 fois).</p> <p>Budget réalisé 2021 : 623 565 € charges de personnel comprises (401 752 € hors charges de personnel)</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>
Dunk.	<p><b>Communauté de communes Hauts de Flandre (CCHF)</b></p> <p>Nb ETP dédié : 1,85 Territoire : 40 communes, 54 097 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - De 1996 à 2005 : Communauté d'Aménagement Rural de Flandre Occidentale - De 2005 à 2017 : Association Pays des Moulins de Flandre - Depuis 2017 : CCHF</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> Commission Enfance/jeunesse, culture, sport, portage des repas Montage de groupes de travail : lecture publique, résidence d'artiste et programmation culturelle</p> <p><b>Axes/nouveau projet PCT</b> - Valoriser l'existant - Renforcer l'accessibilité de l'offre - Favoriser le "faire ensemble"</p> <p>Déclinaison : renforcer les actions culturelles autour de la lecture publique, consolider et dynamiser le réseau des musées, poursuivre et diversifier la médiation culturelle en direction des publics, développer le dialogue territorial, faire connaître les actions culturelles</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Résidence longue du plasticien Dimitry Vazemski dont le travail artistique constitue le fil rouge du programme artistique et culturel 2022 de la CCHF - Grand week-end de valorisation de la résidence mission en juin - Bib'en Fête et actions de médiation avec les médiathèques (cabinet de curiosité culinaire, semaine autour du conte musical <i>Le petit chaperon rouge</i>, ateliers de pratique autour du livre)</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation :</b> Tournée rurale de Forest Pooky (musiques actuelles) en lien avec Les 4 Ecluses, programmation du week-end des Flandroyantes en lien avec Le Bateau-Feu et Le Vivat, festival Musique en église, festival international d'orgue en Flandre, accueil d'un concert du Festival en Voix</p>	35 000,00 €	35 000,00 €	50 000,00 €	326 470,00 €	15%	60%	/	17 500,00 €	17 500,00 €	35 000,00 €	<p><b>Projet culturel triennal (PCT) 2022-2024 validé par le conseil communautaire en juillet 2021.</b> Ce PCT a pris en compte des réseaux structurants pour le territoire : musées thématiques (renforcement) et lecture publique (dès 2022 : actions visant à créer du lien entre les bibliothèques/médiathèques et réflexion sur la constitution d'un réseau).</p> <p><b>L'enjeu de ce PCT</b> dans le cadre du réseau de développement culturel sera la <b>mise en place d'une gouvernance territoriale favorisant la co-construction</b> de manière durable des programmes d'actions, la <b>diversification des actions, des disciplines artistiques et des publics touchés, la mise en adéquation des moyens humains.</b></p> <p><b>Nouveau en 2022 : partenariats avec des structures culturelles proches</b> (Scène nationale Le Bateau-Feu, Le Vivat avec Les Flandroyantes et Les 4 écluses avec la tournée d'un groupe de musiques actuelles), <b>sortie d'un 1<sup>er</sup> agenda culturel</b> (30 mars-30 août).</p> <p><b>Non renouvellement du CLEA au profit d'une résidence longue de territoire</b> (demande en cours de soutien auprès de la Région).</p> <p>Budget réalisé 2021 : 215 829 € hors frais de personnel</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>
Av.	<p><b>Communauté de communes Pays de Mormal (CCPM)</b></p> <p>Nb ETP dédié au au développement culturel : 4 Territoire : 53 communes, 48 473 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - De 1994 à 2006 : CC du Pays de Quercitain - De 2006 à 2014 : CC du Quercitain - Depuis 2014 : CCPM</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Comité culture avec les élus - Copil avec un grand nombre d'acteurs culturels, sociaux et économiques</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Réduire l'isolement et favoriser la re-socialisation - Créer et fidéliser les partenariats - Favoriser la rayonnement culturel du territoire - Accroître le volet médiation</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Résidences d'artistes (CLEA) "Faire des habitants les nouveaux architectes du territoire", soutien de la résidence longue avec la Cie 2L - Ateliers vidéo pour ados, stage de création d'un court métrage diffusé dans le cadre d'un festival - Conventions de mission avec le duo musical Parisse Métisse en direction des aînés et porteurs de handicap, avec La Chambre d'eau en direction de scolaires dont collège de Le Quesnoy - Soutien d'actions citoyennes via un appel à projet</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation :</b> - Appel à candidature "spectacle vivant" 2019-2022 pour diffuser différents styles théâtraux sur l'ensemble du territoire avec intervention auprès des scolaires et collégiens (3 compagnies). - Convention triennale avec la Cie Chamane (théâtre), - Conteur en campagne - Lecture publique: participation à "Bibliothèques en fêtes" autour de l'eau et Stevenson, Festival "orgue à l'unisson", accueil de 2 concerts du festival "En voix !", atelier en lien avec la retransmission Opéra de Lille</p>	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	462 188,00 €	11%	75%	/	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	<p>Le projet culturel du Pays de Mormal est un des projets <b>moteur du réseau</b> départemental avec une <b>gouvernance territoriale active</b> et une <b>équipe professionnelle consolidée</b>, une approche pluridisciplinaire et des actions de médiation qui s'infusent dans l'ensemble du projet.</p> <p>Au delà des actions organisées en propre : - Constitution progressive d'un parc de matériel mutualisé - Soutien des associations, festivals locaux par le biais d'un fonds d'action culturelle - Appel à projets d'initiatives citoyennes (culture, tourisme, environnement...) - Convention avec les acteurs culturels locaux professionnels - Appel à projets visant à valoriser la diffusion des harmonies du territoires (20 concerts) - Prêt d'outils de médiation et d'expositions (catalogue régulièrement complété - réalisation d'un tapis de lecture en 2022).</p> <p><b>Engagement en 2022 d'une étude sur la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques en lien avec la DRAC et la MdN</b></p> <p>Budget réalisé 2021 : 277 512 € hors charges de personnel</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>

Ar.	Tête de réseau (RDCMR) et territoire	Gouvernance territoriale et axes principaux PCT (projet culturel de territoire)	Présentation des actions de médiation 2022	Subvention attribuée en 2020	Subvention attribuée en 2021	Demande subvention 2022	BP 2022	% demande subv. Dép / BP 2022	% Participation EPCI/BP 2022	% Autres participations locales /BP 2022	1ère subvention projet 2022 attribuée CP 13/12/21	Proposition 2ème Subv. Projet 2022	TOTAL subvention 2022	Constats et proposition
	<p><b>Communauté de communes du Pays de Solesmois (CCPS)</b></p> <p>Nb ETP dédié : 5 Territoire : 15 communes, 15 293 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - Depuis 2009 : CCPS</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Comité chargé des affaires culturelles du territoire (désignation par chaque commune d'un référent culture)</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Contribuer au vivre ensemble et favoriser le faire ensemble - Développer l'offre culturelle - Développer, diversifier et mêler les publics</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Rencontres artistiques : ateliers création de percussion adolescents, ateliers musique autour de l'accordéon à l'école de Viesly (préfiguration d'une classe accordéon), ateliers théâtre avec La Cie Nuit des Marmites - Ateliers dans le cadre du Printemps francophone, projet danse animé par Espace Pasolini avec les écoles d'Escarmain, ateliers Finoreille avec l'Opéra - Projet immersif "L'ambassade"</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation :</b> - Spectacle pour les maternelles de la CCPS - Jazz'Bar : 1 dimanche par mois /Festival Jazz En soi émoi : 5 jours en octobre - Concerts itinérants et temps conviviaux (aménagements de 3 caravanes) l'été - Salon du livre, "Dis-moi dix mots, Live entre les Livres, Livres en liberté</p>	40 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	405 150,00 €	11%	80%	/	22 500,00 €	<b>22 500,00 €</b>	45 000,00 €	<p><b>Montée en puissance du projet culturel du territoire avec</b> - Une équipe de 5 EPT dédiée à la culture en Pays de Solesmois. - Une implication des salariés du conservatoire dans le projet culturel - Poursuite des concerts et temps d'échanges sur l'ensemble des communes du territoire grâce aux nouveaux équipements mobiles (3 caravanes, investissement soutenu dans le cadre de l'AAP mobilité 2021) - Partenariats structurés à 3 ans avec des partenaires reconnus (Opéra de Lille, JMF, etc.) - Approche pluridisciplinaire aujourd'hui confirmée - Soutien d'artistes professionnels locaux</p> <p>Budget réalisé 2021 du parcours culturel : 370 275 € charges de personnel comprises (226 550 € hors charges de personnel)</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>
Cam	<p><b>Association Les Scènes du Haut-Escaut (SHE)</b></p> <p>Nb ETP dédié : 1,4 (et 2 services civiques) Territoire : 21 communes rurales, 20561 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - De 1994 à 1996 : Syndicat Mixte pour la valorisation du Haut-Escaut - Depuis 1996 : SHE</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> Conseil d'administration composé d'élus et quelques bénévoles non élus</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Le renforcement de l'accès à la culture sur le territoire - Le développement du lien intergénérationnel - La biodiversité culturelle</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Projet fil rouge sur l'ensemble des communes sur "la place des femmes dans la société" avec le centre social AJR et mené par la conteuse Florence Rousseau (collecte de témoignages...), portraits photographiques avec Marie-Hélène Leny, différents ateliers arts plastiques avec sandrine Herlin, visites (Musée de Cambrai) et conférence à l'archéosite sur la vie des femmes mérovingiennes. Enquête sur les rues des villages portant le nom d'une femme... avec la MdN et médiathèques associées, salon du livre d'auteurs et du livre sur la femme, ateliers, rencontres à l'Abbaye de Vaucelles - Tournée estivale au fil de l'Escaut avec la Cie Le Piano du Lac - Festival des Boites à Livres des SHE (mini concert, contes, artisans locaux, scène ouverte pour les jeunes auteurs)</p> <p><b>Diffusion et sensibilisation :</b> - Proposition de spectacles en lien avec les communes</p>	48 000,00 €	48 000,00 €	55 000,00 €	111 423,00 €	49%	24%	9%	24 000,00 €	<b>24 000,00 €</b>	48 000,00 €	<p><b>Territoire composé de communes très rurales.</b> Le travail de la SHE est complémentaire à celui mené par l'agglomération du Cambrésis. - <b>Accompagnement de l'association en cours via le dispositif local d'accompagnement (DLA)</b> - dispositif national pour les associations - <b>pour consolider sa structuration</b> (équipe salariée, gouvernance, etc.) <b>et le projet associatif.</b> - Pendant cette année de transition, projet centré sur un fil rouge. - <b>Réflexion sur une poursuite de l'accompagnement par un cabinet d'études sur la concertation et l'écriture du prochain projet culturel de territoire</b> La majorité des actions prévues en 2021 ont été réalisées. Celles annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire ont été compensées par de nouvelles initiatives.</p> <p>Budget 2021 réalisé : 88 903 € avec un résultat positif de 4 558 € représentant 5,1 % des produits - Pas de fonds dédiés - Niveau de trésorerie ( 66 124 €) représentant 9,4 mois de fonctionnement (5,8 mois sur BP 22)</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention en 2022 (afin de favoriser la réalisation d'une étude) Le niveau de soutien 2023 sera à examiner selon mise en oeuvre du prochain PCT</p>
	<p><b>Association le Fil et la Guinde</b></p> <p>Nb ETP dédié : 1 ETP Territoire : 10 communes (Nord-Ouest MEL), 75 000 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - Depuis 2002 : ASSOCIATION LE FIL et La Guinde</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> Conseil d'administration de 11 administrateurs, 65 adhérents</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Développer la médiation culturelle par des actions de sensibilisation et résidence - Déployer des actions de diffusion culturelle : Bruit de Printemps et festival jeune public - Développer la pratique amateur</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Développement de la pratique amateur : 6 ateliers hebdomadaires, rencontres des pratiquants avec la Compagnie Rosa Bonheur accueillie en résidence - Actions culturelles et projets participatifs autour du festival intercommunal d'arts vivant en Lys et Deule réinventé <i>Bruits de printemps (36ème édition)</i> : projets participatifs "Tous en un point" animé par le Théâtre de l'Oklahoma, "Embouteillage" animé par la Cie Les tambours battants, travail avec une chorale autour de la nouvelle création de la Roulotte Ruche... - Actions de sensibilisation, de médiation et de formation à destination des enfants, parents et professionnels petite enfance autour du projet <i>Sur mesure (4ème édition)</i> - Montage d'un projet en direction de collégiens</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation :</b> 40 spectacles/an - Mise en place d'une école de spectateurs : 5 à 10 sorties par an</p>	46 000,00 €	46 000,00 €	48 000,00 €	119 000,00 €	40%	7%	31%	23 000,00 €	<b>23 000,00 €</b>	46 000,00 €	<p>L'association a construit une dynamique culturelle territoriale dans le Nord-Ouest de la MEL (communes excentrées aux offres culturelles très variables).</p> <p>Elle co-construit avec les forces vives locales <b>deux temps forts annuels qui s'inscrivent en complémentarité d'autres propositions pour créer une dynamique culturelle intercommunale tout au long de l'année :</b> - Le festival "Bruits de Printemps" sur la Vallée de la Lys et Deule en juin avec des approches diversifiées (vidéo, arts plastiques, danse, arts de la rue ect.) depuis 35 ans. - Le festival intercommunal pour la petite enfance sur la Vallée de la Lys (ateliers parents, enfants, spectacles) avec le SIVU Relais enfance des communes de Bondues, Bousbecque, Linselles et Wervicq-Sud en novembre depuis 4 ans. <b>Nombreux partenariats</b> avec les structures socio-éducatives, culturelles, établissements scolaires... (36 partenaires en 2021 qui s'ajoutent aux 10 communes).</p> <p>Projet de recrutement d'un apprenti sur 2022-2023</p> <p>Budget 2021 réalisé :129 899 € avec un résultat positif de 14 543 € représentant 11,2% des produits - 1 700 € de fonds dédiés - Niveau de trésorerie correct représentant 3,3 mois de fonctionnement (2,7 mois sur BP 22)</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>

Ar.	Tête de réseau (RDCMR) et territoire	Gouvernance territoriale et axes principaux PCT (projet culturel de territoire)	Présentation des actions de médiation 2022	Subvention attribuée en 2020	Subvention attribuée en 2021	Demande subvention 2022	BP 2022	% demande subv. Dép / BP 2022	% Participation EPCI/BP 2022	% Autres participations locales /BP 2022	1ère subvention projet 2022 attribuée CP 13/12/21	Proposition 2ème Subv. Projet 2022	TOTAL subvention 2022	Constats et proposition
	<p><b>Association les Rencontres Culturelles en Pèvéle Carembaut</b></p> <p>Nb ETP dédié au développement culturel : 1,7 Territoire : 38 communes, 92 000 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - Depuis 2003 : Asso. Rencontres culturelles en Pèvéle - Templeuve puis Rencontres Culturelles en Pèvéle Carembaut (19 communes à 38 communes en 2013)</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Délégation de l'intercommunalité de la diffusion et action culturelle à la RCPC - Organisation favorisant la co-construction (tables rondes annuelles, formation, ect.) - Conseil d'administration : 9 représentants de la population, 6 membres de droit de la ville Templeuve-en-Pèvéle et 3 membres de droit de la CCPC</p> <p><b>Axes/ nouveau projet PCT</b> - Intégrer le développement durable au développement culturel - Renforcer le partenariat avec la CCPC - Redynamiser l'association et former les partenaires - Développer le travail avec la jeunesse (de la petite enfance aux jeunes adultes) - Impliquer de nouveaux publics et répondre à leurs attentes</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Projet participatif DYS/ Compagnie l'homme et la femme debout &gt; Ateliers chant et danse avec une classe de 6ème du collège de Pont-à- Marcq Projet "Des souris et des hommes"/La belle histoire &gt; ateliers au collège de Thumeries - Le Municipal bal / chant, danse, arts plastiques &gt; Templeuve - Résidence de création et mission Cie Maniaka théâtre - Mise en place d'un festival jeune public en octobre &gt; ateliers en lien avec relais petite enfance de la CCPC - L'Ambassade / Cie La Roulotte Roche et La Vache Bleue : (suite à Résidence d'une semaine sur 2 communes en 2021, rencontres avec les habitants ateliers dans les écoles et médiathèque autour de l'écriture et des mots - création d'une conférence décalée - déambulation musicale) - autres projets en cours de montage avec établissement socio-médical, scolaire, EHPAD</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation</b> - Pas au tableau, CCN de Nantes en partenariat avec L'échangeur de Chateau-Thierry &gt; école Auchy-les Orchies - Accueil Cabaret Polar/ Cie Détournement (CLEA CCPC) - Bus Opéra/Opéra de Lille Diffusion : 20 spectacles/an</p>	47 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	237 740,00 €	21%	48%	5%	20 000,00 €	<b>20 000,00 €</b>	40 000,00 €	<p>L'association mène un <b>travail de médiation pointu et conséquent</b> avec la mise en oeuvre de partenariats stratégiques pertinents tels que le RAM (mise en place d'une 1ère édition d'un festival petite enfance) en ciblant des publics précis et diversifiés.</p> <p>Ce territoire bénéficie d'une <b>gouvernance innovante</b> entre une intercommunalité et une association.</p> <p>En 2021, l'association avait déposé une <b>demande de subvention en baisse de 7 000 €</b> en raison du report de plusieurs activités de 2020 à 2021 (plus de 78 000 € de fonds dédiés pour ces reports) et du recours au chômage partiel</p> <p>Budget réalisé 2021 : 216 942 € avec un résultat positif représentant 14,5% des produits - 35 000 € de fonds dédiés pour report d'activités en 2022 - Niveau de trésorerie représentant 10,8 mois de fonctionnement (8,4 mois sur BP 22)</p> <p>&gt; Maintien du niveau de financement (compte-tenu des fonds dédiés restants)</p>
	<p><b>Communauté de communes Cœur d'Ostrevent</b></p> <p>Nb ETP dédié au développement culturel : 3,3 Territoire : 20 communes, 73 000 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - De 2000 à 2006 : CC de l'Est Douaisis - Depuis 2006 : CC Cœur d'Ostrevent</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Commission Culture: référents de chaque commune</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Développer l'attrait culturel des habitants - Nourrir l'éveil dès le plus jeune âge - Animer le réseau musical des pratiques amateurs - Continuer le développement du réseau lecture publique, la professionnalisation des équipes et le développement des publics</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - CLEA petite enfance (5 artistes/an), journées professionnelles sur l'éveil artistique des tous petits - Participation au projet "Bouge ton bassin minier" avec la Cie Nya dans le cadre du 10ème anniversaire du classement au patrimoine mondial UNESCO : Masny, Pecquencourt, Somain</p> <p><b>Co-construction de projets avec les communes :</b> Aniche – Photoxyde &gt; création d'un conte musical / Auberchicourt - création d'un mini géant &gt; transmission / Erre – Clef des chants &gt; projet musical / Fenain – Harmonia Sacra - atelier fables &gt; intergénérationnel / Hornaing – La Roulotte Ruche &gt; Création de chansons / Lewarde/Loffre – Théâtre l'aventure &gt; Tout-petits / Lewarde/Ecaillon - Céline Balloy &gt; podcast paroles d'ados / Loffre - Nicolas Delfort &gt; vidéo patrimoine ville / Marchiennes – Cie Niya &gt; roulotte urbaine et Battle hip hop / Monchecourt – pluridisciplinaire &gt; intergénérationnel / Pecquencourt – Collectif Pourquoi pas &gt; cirque / Rieulay – Cie Racines carrées &gt; environnement / Tilloy – Cie 2L &gt; Musique chez l'habitant et diffusion à l'école / Vred – Théâtre de l'aventure &gt; Slam autour de La résistance / Warlaing – Pasolini &gt; Culture du monde Lecture publique : Nuits de la lecture, Festival "Lire en Ostrevent" (spectacles, ateliers, expos)</p>	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	549 483,00 €	9%	74%	/	25 000,00 €	<b>25 000,00 €</b>	50 000,00 €	<p>Une <b>gouvernance territoriale structurée</b> sur le territoire. <b>Un travail au long court de co-construction</b> afin d'impliquer les communes pour éviter une posture "consommatrice" de la culture et développer le faire-ensemble <b>qui porte ses fruits</b> (pas de diffusion sans objectif et micro-projet participatif) Une volonté affirmée d'éducation artistique et culturelle ciblée dorenavant vers les publics petite enfance (4 CLEA/an). Nombreux croisements avec les enjeux du réseau de lecture publique créé en juillet 2019 également porté par l'intercommunalité</p> <p>Travail en dentelle nécessitant une <b>adéquation des moyens humains</b> (départ de la directrice non remplacée à ce jour).</p> <p>Budget réalisé 2021 : 218 025 € hors frais de personnel</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>
	<p><b>Syndicat intercommunal de la Région d'Arleux</b></p> <p>Nb ETP dédié au développement culturel : 1,2 Territoire : 15 communes rurales, 15 000 habitants</p> <p>Territoire reconnu comme RDCMR : - Depuis 1997 : SIRA</p>	<p><b>Organisation de la gouvernance</b> - Conseil d'administration: 2 représentants par communes et 31 personnes morales adhérentes - Organisation en commissions - Le SIRA, Centre socio-culturel l'Ostrevent et la Sensée adhère à la Fédération des centres sociaux du Douaisis</p> <p><b>Axes/ projet PCT</b> - Permettre l'accès à la culture de tous les habitants du territoire - Mettre au cœur du projet la cohésion sociale et la citoyenneté en s'appuyant sur la médiation culturelle - Proposer une offre culturelle diversifiée de qualité - Développer la lecture publique - S'appuyer sur la commission culturelle pour un projet concerté - Faire découvrir le territoire aux habitants - Développer les partenariats avec l'extérieur du territoire</p>	<p><b>Actions culturelles :</b> - Projet participatif « Demain est à nous » Culture jeunesse et citoyenneté de janvier à décembre (lutte contre les préjugés et stéréotypes) avec notamment la Cie Lutka - Projet "Ecriture de nouvelles" inspirés du territoire avec 15 écoles de sept 22 à Juin 23 (ateliers, spectacle, création recueil) - "Perles rares", portraits vidéo et poétiques autour du renouvellement du PCT ave Pipo Solo, slameuse</p> <p><b>Diffusion/sensibilisation : Tout public</b> Musique : rando live en lien avec Chez Olm Fest, Concert Bonbon Vaudou, siestes musicales et ateliers batucada, Live entre les livres/Dynamo Théâtre : Rando surprise Cie L'éléphant dans le Boa et un groupe d'ados Cinéma de plein air <b>Festival Jeune public</b> et semaine de la petite enfance <b>Séniors</b> : livraison de chansons à domicile et aux béguinages 14 concerts/spectacles - 26 représentations</p>	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	110 515,00 €	45%	41%	/	25 000,00 €	<b>25 000,00 €</b>	50 000,00 €	<p>Le SIRA a acquis une <b>véritable expertise pour toucher et mobiliser le public des jeunes adolescents</b> en termes de <b>médiateur culturelle et artistique</b> avec la mise en oeuvre de projets participatifs artistiques de qualité au long cours.</p> <p>2022 : - nombreuses réunions et rencontres des acteurs du territoire et partenaires financiers en vue du renouvellement du projet social du centre. <b>La révision du projet culturel de territoire représente un volet spécifique de la démarche.</b> - un diagnostic en vue de la mise en réseau des bibliothèques est par ailleurs engagé en lien avec la MdN - réorganisation de la structure par pôle (culture, enfance, jeunesse, famille, sénior) favorisant le travail en transversalité - recrutement d'un animateur culturel à mi-temps (remplacement) en 2022 et prévision de recrutement pour Réseau de lecture publique : vigilance sur adaptation des moyens humains (à ce jour 1,2 ETP)</p> <p>Budget réalisé : 102 862 €</p> <p>&gt; Maintien du niveau de subvention</p>

401 000,00 € 404 000,00 € 448 000,00 € 2 971 086,00 €

202 000,00 € 202 000,00 € 404 000,00 €

## MUSEES THEMATIQUES -TETES DE RESEAUX et PROJET EN RESEAU

### Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022

STRUCTURE	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Subvention 2021	Montant sollicité 2022	Montant 1er versement 2022	Montant proposé CP 26 septembre 2022
Communauté de communes de Flandre Intérieure *	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	22	35000€ (avec la CCFI)	20 000 €	8 750 €	<b>11 250 €</b>
Proscitec	Projet en réseau	10	50 000 €	50 000 €	25 000 €	<b>25 000 €</b>
Proscitec	Tête de réseau pérenne	38	29 000 €	29 000 €	14 500 €	<b>14 500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>114 000 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>48 250 €</b>	<b>50 750 €</b>

\* Pour la 1ère année, dans le cadre de la convention triennale, la CCFI et la CCHF ont décidé faire des demandes séparées.

## Instruction demande de subvention au titre des musées thématiques – Année 2022

<b>Territoire d'implantation</b> : Arrondissement de Dunkerque	<b>Politique</b> : musées thématiques
<b>Territoire d'action</b> : Flandre française et belge, métropole lilloise	<b>Thématique</b> : tête de réseau (22 musées)

### Présentation de la structure

<b>Nom de la structure</b> : Communauté de Communes Flandre Intérieure <b>Président</b> : Valentin BELLEVAL <b>Vice-Président en charge</b> : César STORET <b>Directeur/Responsable</b> : Nathalie DUPAS	<b>Statut</b> : EPCI <b>Tiers</b> : 507383 <b>Coordonnées</b> : 222 bis rue de Vieux-Berquin – 59 190 Hazebrouck
---	--

### Activité générale de la structure

Les Communautés de Communes de Flandre intérieure (CCFI) et des Hauts de Flandre (CCHF) ont repris, dans le cadre d'un conventionnement triennal, en plus de leurs compétences obligatoires, l'animation du réseau des musées de Flandre existant depuis 2007 et assurée depuis 2014 par le « Pays de Flandre Tourisme » (dont l'activité a cessé au 31/12/2017). Depuis cette année et le renouvellement du conventionnement pour 2022-24, les deux intercommunalités ont choisi de se partager les différentes actions et tâches de la coordination des musées en demandant des financements distincts afin de faciliter le développement de nouvelles actions.

### Objet de la demande

Fort de l'expérience des 14 premières éditions du festival « Musique au Musée » porté par les Pays des Moulins de Flandre et Flandre Tourisme jusqu'en 2017, de la coordination du réseau des musées de Flandre devenu « Muzéa », la CCFI reprend plusieurs de ses actions, dans le cadre du conventionnement triennal avec la CCHF, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure.

La coordination du réseau proposée par la CCFI se décline en plusieurs actions en parallèle de celles portées par la CCHF :

- Festival « Musique au musée » du 8 juin au 12 juillet, avec 21 événements dans 19 musées.
- Déploiement progressif du portail numérique de Muzéa nécessitant un travail collaboratif avec l'ensemble des musées grâce à des réunions et des actions de formation.

Les objectifs de ces actions sont de mettre en réseau des acteurs culturels, de faire connaître les musées en attirant une clientèle nouvelle et de proximité, de valoriser le territoire et ses musées par la culture en faisant découvrir les collections des musées de Flandre d'une manière ludique et originale.

### Axes de partenariats retenus

L'ensemble des vingt-deux musées, ayant ou non l'appellation « musée de France », dont 18 musées thématiques, et des centres d'interprétation concernés par ces actions se situent sur les territoires de la CCFI (14) et la CCHF (8) : Bailleul, Bergues, Boeschève, Cassel, Esquelbecq (3), Godewaersvelde, Hazebrouck (2), Hondshoote (2), Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Rubrouck, Saint Jans-Cappel, Steenwerck (2), Terdeghem, Watten, Wormhout.

Grâce à la programmation du réseau, les musées continuent à développer l'accueil des publics cibles du Département (collégiens et public en situation de handicap pour les musées détenant le label « Tourisme et handicap ») et valoriser le terroir rural flamand. De nouvelles actions (déploiement du portail numérique commun) sont parallèlement impulsées, à la demande des membres du réseau, pour attirer de nouveaux publics et les faire circuler entre les équipements. Le CCFI impulse une réflexion pour la définition d'une charte d'engagement co-construite à l'échelle du réseau entre les musées et les deux intercommunalités.

Le réseau Muzéa se réunit plusieurs fois par an pour organiser ces actions : ces dernières font l'objet d'un plan et d'outils de communication communs (compagnie intervenant dans plusieurs musées – cette année : Métalu A chahuter-, publication de dépliants et d'affiches, diffusion, insertions presse, référencement Internet et Facebook, etc.). La cible est un public de proximité (territoires ruraux), peu habitué à fréquenter les musées, notamment les jeunes (dont collégiens), et des territoires géographiquement voisins (dunkerquois, lillois, audomarois, calais, Belgique).

**Collaborations prévues** : entre l'ensemble des musées et centres d'interprétation des territoires de la CCHF et de la CCFI, avec les Offices de Tourisme, mairies et médiathèques du territoire avec les territoires limitrophes du Westhoek et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

### Évaluation du partenariat de l'année 2021

Malgré l'impact de la crise sanitaire, les manifestations proposées par le réseau des musées en 2021 semblent toujours rencontrer leurs publics : reporté de mars à juin, le festival « Musique au musée » s'est déroulé dans 12 musées en accueillant environ 1180 personnes tandis que dix musées ou centres d'interprétation ont participé à « Nos musées ont du goût » avec des actions innovantes pour plus de 700 personnes.

- Aspects positifs :

- Création de brochures bilingues présentant les manifestations et l'ensemble des musées du réseau ; retombées fortes dans les médias locaux ; développement d'une communication web, notamment sur les réseaux sociaux (vidéo promotionnelle du réseau).
- Montée en qualité des concerts et des manifestations.
- Définition d'un partage des tâches entre les deux intercommunalités et d'un nouveau conventionnement triennal.

- Difficultés rencontrées :

- Difficile pour le réseau d'impliquer durablement le musée départemental de Flandre dans la dynamique collective.
- Cohérence à articuler pour les musées entre les événements et leur exposition permanente ou temporaire ; pas de politique tarifaire commune.
- Manque de relais efficaces avec les partenaires touristiques (dont Offices de Tourisme intercommunaux).

- Évolution attendue :

- Capitaliser le savoir-faire des éditions précédentes ; articuler les deux programmations (printemps/automne) ; définir et développer de nouvelles actions communes.
- Aider les musées à renouveler leur offre culturelle ; continuer à élargir les publics ; évaluer les retombées des manifestations pour l'image globale des musées.

### Bilan financier de la coordination du réseau des musées de Flandre 2021 (CCHF/CCFI)

Pour la 3<sup>e</sup> année du conventionnement triennal entre les deux intercommunalités, la CCFi a porté le réseau dans un contexte sanitaire difficile, mais a réalisé un budget de 70 570 €, intégrant pour une évaluation des dépenses des musées à hauteur de 4785 € et quasiment autant de valorisation du temps de bénévolat. Le budget non dépensé en 2020 par la CCHF à cause de la crise sanitaire (11 444 €) a été reporté sur les actions 2021, notamment « Nos musées ont du goût ».

Pour faciliter la gestion administrative et financière de la coordination du réseau par les deux intercommunalités, elles ont souhaité en 2022 faire des demande de subvention séparées, respectivement à hauteur de 20 000€ (pour la CCHF, 20 000€ ont été attribués à la CP du 30 mai dernier).

<u>Rappel des subventions départementales</u> 2014 : 35 000 € pour le Pays des Moulins de Flandre 2015 et 2016 : 35 000 € pour Pays de Flandre Tourisme 2017 : 35 000 € pour la CCHF Pas de dépôt de demande de subvention en 2018 2019 et 2020 : 28 000€ pour la CCFI et la CCHF 2021 : 35 000 € pour la CCFI	<u>Aucune autre subvention publique</u> Les musées ne perçoivent pas directement de subventions départementales pour leur fonctionnement annuel.
--	---

### Budget prévisionnel de la coordination du réseau des musées de Flandre par la CCFi 2022

Charges		Produits	
Communication commune :	13 000 €	<b>Département du Nord :</b>	<b>20 000 €</b>
Programmation :	7 000 €	Musées de Flandre :	6 000 €
Frais de personnel (50% ETP) :	25 000 €	CCFI :	25 000 €
Musées :	6 000 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>51 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>51 000 €</b>
Budget prévisionnel des actions retenues : 51 000 €		Montant sollicité : 20 000 € (39,21 %)	
<b>Montant proposé :</b> <b>11 250 €</b>	Subvention accordée lors de la Commission Permanente du 22 mars 2022 : 8 750 € correspondant à 25 % de la subvention 2021. <b>Soit une subvention globale de 20 000 € pour cette action.</b>		

### Instruction demande de subvention au titre des musées thématiques – Année 2022

<b>Territoire d'implantation</b> : Arrondissement de Lille	<b>Politique</b> : musées thématiques (qui n'ont pas l'appellation « musée de France »)
<b>Territoire d'action</b> : Région	<b>Thématique</b> : projet en réseau (10 musées)

#### Présentation de l'association

<b>Nom de la structure</b> : PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers	<b>Statut</b> : association loi 1901
<b>Président</b> : Jean-Pierre HUREZ	<b>Tiers</b> : 600320
<b>Directeur/Responsable</b> : Michel TAECKENS	<b>Coordonnées</b> : Z.I. La Pilaterie, Acticlub 1, Bâtiment G3, 1 rue des Champs, 59 290 Wasquehal 03 20 40 84 50, contact@proscitec.asso.fr

#### Activité générale de l'association

L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de près d'une centaine de musées et associations adhérents, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures. En 2021, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau ».

#### Objet de la demande

Grâce aux projets thématiques « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » en 2021-22 et « Au-delà de nos frontières » en 2022-23, PROSCITEC se positionne pour les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> fois comme coordinateur des manifestations prévues de décembre 2021 à décembre 2023, en partenariat avec une quarantaine de structures, dont une vingtaine du Nord (y compris une dizaine de musées thématiques).

#### Axes de partenariats retenus : « Les métiers et la jeunesse... » et « Au-delà de nos frontières » (2022-23)

Débutée en décembre 2021, « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année. L'association a cependant d'ores et déjà débuté la préparation de l'opération thématique suivante « Au-delà de nos frontières » dont le lancement officiel est programmé en décembre 2022 : la place de la région dans certains secteurs d'activité a produit et continue de produire du patrimoine, notamment en lien avec l'import/export de matières premières, produits finis et savoirs faire, l'immigration d'une main-d'œuvre ouvrière, le transport des marchandises, la vie frontalière, etc.

Au moins neuf musées thématiques du Nord participent avec des expositions, conférences, visites : le Centre de Mémoire de la Verrerie d'en Haut à Aniche, l'Atelier livre d'art et de l'estampe à Auby/Flers-en-Escrebieux, « Tracteurs en Weppes » à Beaucamps-Ligny, Le Musée de la Radio de Boeschève, le Musée de la Vie frontalière de Godewaersvelde, Musée Régional des Télécommunications et de la Radio de Marcq-en-Baroeul, PHER de Sebourg, le Centre d'histoire locale de Tourcoing et la Maison de la Confiserie de Wattignies ainsi que le Musées des dentelles de Caudry.

L'opération thématique sera valorisée dans tous les sites participants des quatre autres départements (Beaurains, Berck, Calais, Le Portel, Oignies, Ouve-Wirquin, Vielle-Eglise dans le Pas-de-Calais ; Meaulte dans la Somme ; Guise dans l'Aisne ; Méru, Saint-Félix dans l'Oise), et en Belgique (Comines et Rance).

Les publics cibles sont régionaux (dont scolaires, personnes en situation de handicap ou éloignées de l'offre culturelle), mais aussi les visiteurs provenant du Nord de Paris et de la Belgique. Plusieurs lieux d'exposition sont accessibles gratuitement.

Le travail en réseau est possible par l'organisation régulière de réunions entre ses membres et le travail du comité de pilotage. La communication de l'ensemble de ces manifestations (20 000 brochures, réseaux sociaux, un film-teaser, roll-up, kakemono, relations presse) et un outil de comptabilisation des visiteurs seront communs.

Collaborations prévues entre les musées participants au projet, entre l'ensemble des adhérents à l'association PROSCITEC, l'Education Nationale, les Chambres de l'Agriculture et des Métiers et de l'Artisanat, et les partenaires touristiques habituels.

#### Évaluation du partenariat : « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » (2021-22)

Le bilan provisoire de l'opération « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » (2021-22) montre que l'association maîtrise la méthodologie de projet de l'élaboration à l'évaluation en mode réseau.

- Aspects positifs :

- 12<sup>e</sup> projet mutualisé de 38 structures, dont 20 dans le Nord (14 musées thématiques, MusVerre et le Forum départemental des Sciences) : plus de 50 expositions, animations et ateliers organisés en 2021 et 2022.

- Lancement exceptionnel à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'inauguration de l'exposition commune « Entre patrimoine et formation, notre histoire, notre vocation » 6-17/12/2021.
- Une partie du programme dédié aux enseignants en permettant à des groupes scolaires de découvrir des métiers en partenariat avec le Rectorat de Lille.
- Elaboration d'une charte graphique, d'un dépliant et d'une diffusion communs (8 000 brochures diffusées chez l'ensemble des membres) et de kakemono pour chaque structure partenaire ; dossier et communiqués de presse, partenariat avec la radio RCF Hauts-de-France et achat d'espaces publicitaires ; opération valorisée via le site internet PROSCITEC, ses Newsletter, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter avec un post hebdomadaire) et un film teaser promotionnel diffusé en ligne et par tous les partenaires de l'opération.

- Difficultés rencontrées :

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; retours complets de l'ensemble des structures difficiles à obtenir.

- Évolution attendue :

- Poursuivre la présence du réseau et des musées en ligne.
- Poursuivre la dynamique de réseau enclenchée en intégrant de nouveaux musées et en développant l'aspect qualitatif des expositions et des manifestations proposées.
- Continuer à élargir les publics et le rayonnement de l'association et des musées.

### Situation financière de l'association

Si en 2020, le compte de résultat global de l'association dégageait un solde de 5 316 € avec des recettes en baisse, celui de 2021 est à + 14 466 € avec des subventions stabilisées, grâce notamment au nouveau financement du Département de la Somme. Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 432 719 € en augmentation par rapport à 2021 (418 790 €). Depuis quatre ans, l'association souhaite adapter son action au nouveau périmètre régional des Hauts-de-France : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements et la Région Hauts-de-France tout en développant le mécénat. Depuis 2019, l'association a ainsi réussi à davantage mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions.

Nombre de salariés en équivalent temps plein : 2,8      Masse salariale/budget 2021 : 52 %

### Bilan financier provisoire « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » (2021-22)

Le budget de l'opération thématique « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » a été bien construit, car les dépenses communes de la tête de réseau de l'opération ont été bien évaluées (44 215 € dépensés en 3/06/22 pour 70 201 € prévues), auquel s'ajoutent les dépenses de chacune des structures participantes qui ne bénéficient pas d'aides directes en fonctionnement du Département.

Rappel des subventions départementales  
50 000 € depuis 2015

Autres subventions publiques perçues en 2021  
MEL : 5 000 € ; Pas-de-Calais : 1 000 €

### Budget prévisionnel « Au-delà de nos frontières » (2022-23)

Charges		Produits	
<b>Total dépenses communes :</b>	<b>72 185 €</b>	<b>Département du Nord :</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Total dépenses des 31 structures :</b>	<b>140 000 €</b>	Département du Pas-de-Calais :	1 000 €
		Métropole Européenne de Lille :	5 000 €
		Mécénat :	16 185 €
		Ressources propres des partenaires :	140 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>212 185 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>212 185 €</b>

Budget prévisionnel des actions retenues : 212 185 €

Montant sollicité : 50 000 € (23,56%)

**Montant proposé :**

**25 000 €**

Subvention accordée lors de la Commission Permanente du 22 mars 2022 : 25 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2021.  
**soit une subvention totale de 50 000 € pour cette action.**  
**Subvention globale de 95 000 € pour 2022** (16 000 € pour l'action « Patrimoine », 29 000 € pour l'action « Réseau » et 50 000 € pour ce « Projet thématique »).

## Instruction demande de subvention au titre des musées thématiques – Année 2022

<b>Territoire d'implantation</b> : Arrondissement de Lille	<b>Politique</b> : musées thématiques (qui n'ont pas l'appellation « musée de France »)
<b>Territoire d'action</b> : Région	<b>Thématique</b> : tête de réseau (38 musées)

### Présentation de l'association

<b>Nom de la structure</b> : PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers	<b>Statut</b> : association loi 1901
<b>Président</b> : Jean-Pierre HUREZ	<b>Tiers</b> : 600320
<b>Délégué général</b> : Michel TAECKENS	<b>Coordonnées</b> : Z.I. La Pilaterie, Acticlub 1, bât. G3 1d rue des Champs, 59290 Wasquehal 03 20 40 84 50, contact@proscitec.asso.fr

### Activité générale de l'association

L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de plus d'une centaine de musées et associations adhérents en Hauts-de-France, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures : elle fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire en 2024. En 2022, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau ».

### Objet de la demande

Afin de satisfaire davantage la demande de ses 126 structures adhérentes accueillant 1 500 000 visiteurs, s'élargissant peu à peu aux quatre autres départements de la Région, PROSCITEC développe sa position de tête de réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers depuis 2008, en confortant son rôle de conseil, de coordination, de monté en qualité, de recherche, d'accompagnement, de mise en valeur et de veille, notamment auprès des 56 structures du département du Nord, dont 38 musées thématiques, deux équipements départementaux et une dizaine de musées de France. C'est la 14<sup>e</sup> année que le Département soutient cette action : 50% des activités de PROSCITEC sont à destination des nordistes.

### Axes de partenariats retenus

Le projet de développement du réseau des musées adhérents se décline en actions pluriannuelles qui visent à conforter les outils existants (évolution et alimentation du portail web régional alimenté par les musées membres : [www.proscitec.asso.fr](http://www.proscitec.asso.fr), le Pass'Proscitec actualisé régulièrement, page Facebook, chaîne Youtube, etc.), et en développement adaptés aux besoins des musées (six rencontres du réseau plénières et territoriales combinant présentiel et distanciel, relations avec le monde de l'enseignement et développement d'actions jeune public) et en travaillant à leur valorisation et leur lisibilité (circuits de découverte pour les individuels, participation à des Salons touristiques, etc.). Pour le développement de 7 parcours thématiques (textile, santé, transport, verre, imprimerie, télécommunication, etc.) à destination des collégiens et lycéens, un enseignant a été mis à disposition par le Rectorat au sein de l'association depuis 2020 : pour la 2<sup>nd</sup> fois, l'association participera à la Fête de la Science 2022. Pour la montée en qualité du réseau, PROSCITEC prévoit la réalisation de 4 audits de musées en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois, l'accompagnement de 5 à 10 musées dans leur développement, et de cinq autres pour la numérisation de leurs archives papiers et audiovisuelles grâce notamment à une convention avec l'association Archipop et un partenariat possible avec la Bibliothèque Nationale de France (presse d'entreprise, périodiques professionnels). Pour l'inventaire des collections muséales, 24 structures ont désormais conventionné, avec 22 000 objets et archives inventoriés (dont 18 000 visibles en ligne).

Collaborations prévues avec les réseaux nationaux et régionaux de musées, les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (Ombelliscience), de la Chambre régionale d'agriculture, de l'entreprise, du tourisme, de l'enseignement et de l'Université.

### Évaluation du partenariat de l'année 2021

En 2021, malgré la pandémie, l'association a continué à assurer son rôle d'animateur de réseau de musées.

- Aspects positifs :

- Nouveau portail web depuis l'automne 2020 régulièrement alimenté (près de 37 000 visites en 2021) et page Facebook (1388 abonnés), diffusion annuelle de 8 Newsletters.
- Organisation de 3 rencontres plénières (3/06/21 à Oignies, 6 et 11/05/21 en visio) et de 6 territoriales dont 2 en visio (dont 16/03/21 pour les Flandres à Steenwerck, 21/09/21 pour l'Euro-région à Tournai).
- Participation à deux salons (Salon International des Métiers d'Art et Festival Hello Culture en 11/21).

- Accompagnement à la montée en qualité du réseau, mais aussi individuels notamment pour l'AMPAVE ; 3 demi-journées de formation à l'inventaire.
  - 1<sup>ère</sup> participation à la Fête de la Science avec 19 adhérents, dont 7 du Nord.
- Difficultés rencontrées :
- Se projeter à 3-5 ans, dans un contexte épidémique, avec les contraintes actuelles de financement, notamment publiques, malgré l'aide d'un consultant spécialisé en 2019.
  - Maîtriser l'élargissement géographique du réseau, notamment pour les musées picards et wallons.
  - Mise en place d'outils d'évaluation qualitatifs pertinents à l'échelle de l'ensemble des adhérents.
- Évolution attendue :
- Poursuite du développement de son rôle de « Tête de réseau » auprès des musées adhérents, notamment du Nord, et capitalisation des compétences en animation de réseau développées depuis une décennie.

### Situation financière de l'association

Si en 2020, le compte de résultat global de l'association dégagait un solde de 5 316 € avec des recettes en baisse, celui de 2021 est à + 14 466 € avec des subventions stabilisées, grâce notamment au nouveau financement du Département de la Somme. Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 432 719 € en augmentation par rapport à 2021 (418 790 €). Depuis quatre ans, l'association souhaite adapter son action au nouveau périmètre régional : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements et la Région tout en développant le mécénat. Depuis 2019, l'association a ainsi réussi à davantage mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions.

Nombre de salariés en équivalent temps plein : 2,8      Masse salariale/budget 2021 : 52 %

### Bilan financier de l'action « Réseau » (2021)

L'association maîtrise parfaitement la comptabilité analytique ce qui lui permet de ventiler ses lignes budgétaires en fonction de ses actions développées. En 2021, le budget réalisé pour l'action « Réseau » est de 149 527 €, soit plus de la moitié de ses dépenses totales. Le BP de l'action 2022 (205 798€) est quasiment identique à 2021 (203 346 €).

Rappel des subventions départementales cumulées	Autres subventions publiques 2021 (action)
95 000 € en 2014 et 2015	Etat – DRAC musées : 22 656 €
95 000 € en 2016 à 2019 (dont 28 500 € à 30 000 € pour cette action)	Région Hauts-de-France : 23 000 €
95 000 € en 2020 et 2021 (dont 29 000 € pour cette action)	Département Pas-de-Calais : 4 000 €
	Département Oise : 1 000 €
	Département Somme : 2 500 €

Part des subventions publiques : 56,2 % - Ressources propres et mécénat : 43,8 %

### Budget prévisionnel de l'action « Réseau » (2022)

Charges		Produits	
Achat de fournitures :	20 348 €	<b>Département du Nord :</b>	<b>29 000 €</b>
Services extérieurs :	14 978 €	Région Hauts-de-France :	56 000 €
Information, publicité, publication :	7 600 €	Département du Pas-de-Calais :	7 300 €
Frais de déplacement, réceptions :	35 605 €	Département de la Somme :	5 300 €
Frais postaux et de télécommunication :	1 516 €	Département de l'Aisne :	3 900 €
Services bancaires :	377 €	Département de l'Oise :	5 200 €
Frais de personnel :	108 028 €	Dons (mécénat) :	17 589 €
Amortissements :	15 190 €	Facturations diverses :	43 509 €
Taxe sur les salaires :	1 348 €	Report N-1 :	13 000 €
Dotations aux provisions :	808 €	Production immobilisée :	25 000 €
<b>TOTAL : 205 798 €</b>		<b>TOTAL : 205 798 €</b>	

BP des actions retenues (sans les immobilisations) : 180 798 €      Montant sollicité : 29 000 € (16 %)

<b>Montant proposé :</b>	Subvention accordée lors de la Commission Permanente du 22 mars 2022 :
<b>14 500 €</b>	<b>14 500 € soit une subvention totale de 29 000 € pour cette action.</b>
	<b>Subvention globale de 95 000 € pour 2022</b> (16 000 € pour l'action « Patrimoine », 29 000 € pour l'action « Réseau » et 50 000 € pour le « Projet thématique »).

## Attribution de subventions au titre du développement de la lecture publique

**Proposition d'attribution de solde au titre de l'année 2021 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Total subvention 2021</b>	<b>1<sup>er</sup> versement CP mars 2022</b>	<b>Proposition solde CP 26/09/2022</b>	<b>Total subvention 2022</b>
Mots et merveilles	76 000 €	38 000 €	38 000 €	76 000 €
ADNSEA	32 000 €	16 000 €	16 000 €	32 000 €
Libr'aire	15 000 €	7 500 €	2 500 €	10 000 €
Association Compter Lire Ecrire	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
les Editeurs Hauts-de-France	15 000 €	7 500 €	2 500 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 000 €</b>	<b>76 500 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>143 000 €</b>

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre de la lecture publique



<b>Nom</b>	Mots & Merveilles	<b>Arrondissement</b>	Avesnes sur Helpe
<b>Représentant.e légal.e</b>	Nathalie Saisset	<b>Commune</b>	Aulnoyes Aymeries
<b>Activité générale</b>	Mots et Merveilles est une association de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui propose l'accompagnement, la formation et le suivi des publics jeunes ou adultes, francophones ou allophones.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2022 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association souhaite :

- Fédérer tous les acteurs du territoire concernés par la lutte contre l'illettrisme,
- Formaliser et professionnaliser un réseau d'intervenants pour lutter contre le phénomène d'illettrisme : bénévoles, intervenants culturels, salariés et citoyens,
- Accompagner des adultes en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, leur permettre d'acquérir les savoirs de bases pour devenir autonome dans la vie quotidienne et professionnelle,
- Aller à la rencontre des habitants des territoires ruraux, privés de mobilité et éloignés du numérique et de l'écrit,
- Lutter contre l'illectronisme en intégrant 15 minutes de découverte numérique lors des face-à-face pédagogique et en proposant ensuite des cours collectifs.

Elle organise :

- Des journées de formation pour ses très nombreux bénévoles,
- Des ateliers collectifs culturels, citoyens et numériques pour l'ensemble des publics.

Les différentes interventions ont lieu dans des médiathèques, des centres sociaux et autres lieux à caractère social.

Elle développe un réel partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord.

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		PRODUITS	
Achats	75 450 €	<b>Département du Nord</b>	76 000 €
Services extérieurs	76 742 €	Ressources propres	25 000 €
Autres services extérieurs	255 883 €	Financeurs publics :	
Rémunérations	617 746 €	<i>Conseil Régional</i>	38 000 €
Impôts et taxes	25 000 €	<i>Etat</i>	511 486 €
Divers	25 000 €	<i>EPCI</i>	153 072 €
Bénévolat	800 000 €	<i>Communes</i>	108 400 €
Mise à disposition	13 728 €	<i>CAF</i>	7 464 €
		<i>Mécénat</i>	156 399 €
		<i>Bénévolat</i>	800 000 €
		<i>Mise à disposition</i>	13 728 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 859 549 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 889 549 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

<b>Budget réalisé</b>	921 676 €	<b>Subvention départementale</b>	78 000 €
<b>Masse salariale</b>	614 686 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	952 519 €
<b>Ressources propres</b>	1 002 €	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 22 mars 2022 : 38 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2021

**MONTANT PROPOSE :** 38 000 € soit un total de 76 000 € pour l'année 2022

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre de la lecture publique



<b>Nom</b>	A.D.N.S.E.A.	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Jean-Pierre MOLLIERE	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	Cette association oriente ses activités sur la sauvegarde de l'enfant et gère des centres d'apprentissage, des instituts et différentes structures qui mènent des actions de terrain envers tous les publics en difficulté ou les milieux défavorisés.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2022 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'opération Lis avec Moi a pour objectifs :

- D'aider les communes et les structures à élaborer des actions d'éveil au livre, notamment dans les quartiers en difficulté et dans les zones rurales une centaine de villes et 200 à 300 structures en 2022),
- D'organiser des animations de lecture à voix haute dans les lieux fréquentés par les publics (enfants et adultes) en priorité les lieux de la petite enfance en s'adaptant à la situation sanitaire. Poursuite d'une nouvelle action « Lisons dehors »,
- De développer l'action « Les collégiens passeurs d'histoires » (18 collèges en 2021),
- De démultiplier des actions vers les autres publics : adolescents, adultes, « publics empêchés » : détenus, personnes souffrant de handicap, personnes âgées...,
- De former des relais : professionnels, parents, bénévoles De réfléchir, échanger, diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... : organisation d'une conférence avec l'auteur-illustrateur Adrien Albert, 30 à 60 journées de formation prévues en 2022,
- De réfléchir, échanger, diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... à partir de toutes ces expériences,
- Contribuer à un développement de la lecture à voix haute au-delà du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuite de la participation au programme départemental « premières pages »

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		PRODUITS	
Achats	12 650 €	Département du Nord Culture	32 000 €
Services extérieurs	7 250 €	Département du Nord Enfance	54 822 €
Autres services extérieurs	47 480 €	Ressources propres	134 433 €
Rémunérations	364 075 €	Financeurs publics :	
Impôts et taxes	32 450 €	Conseil Régional	86 000 €
Divers	14 800 €	DRAC	33 000 €
		Département du Pas-de-Calais	80 000 €
		CAF	15 000 €
		Mécénat	6 000 €
		M.E.L.	6 000 €
		Reprise sur amortissements	31 440 €
<b>TOTAL</b>	<b>478 705 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>478 705 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

<b>Budget réalisé</b>	479 816 €	<b>Subvention départementale</b>	32 000 €
<b>Masse salariale</b>	341 796 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	281 084 €
<b>Ressources propres</b>	161 475 €	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	1 354 €

Collaboration avec la Médiathèque départementale

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 22 mars 2022 : 16 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2021.

**MONTANT PROPOSE :** 16 000 € soit un total de 32 000 € pour l'année 2022

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre de la lecture publique

<b>Nom</b>	Les Libraires d'En Haut	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Frédéric BEAUVISAGE	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	L'association, s'est ouverte à toute la région Hauts de France et réunit actuellement 49 librairies dont 32 dans le Nord, toutes spécialisées dans un domaine de la littérature. Elle a pour objectif de mener une action cohérente et dynamique au nom de la librairie indépendante au sein la vie culturelle lilloise et régionale.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2022 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association souhaite pérenniser ses actions selon trois axes :

Professionnel :

- Trois journées professionnelles,
- Conseil et assistance aux libraires (social, juridique, commercial) et accompagnement individualisé, repérage des difficultés financière grâce à l'observatoire des ventes,
- Participation bimensuelle à la commission commerciale du Syndicat de la Librairie Française,
- Trois journées avec Michel Ollendorf expert de la gestion des stocks,
- Accompagnement individualisé des libraires,
- Négociations avec les éditeurs et les diffuseurs,
- Réflexion sur un service de remplacement (maladie, congés, maternité, ...) afin d'éviter la fermeture de la librairie.

Communication :

- Site internet de l'association,
- Relais des informations professionnelles auprès des libraires,
- Collaboration avec l'association des Editeurs des hauts de France pour améliorer la diffusion de leurs catalogues,
- Collaboration avec les salons et festivals régionaux pour une meilleure visibilité des librairies : Arras, Bondues, Citéphilo, Escales Hivernales, ...

Vie Culturelle :

- Opération « Jeunes en librairie » : sensibilisation de jeunes collégiens et lycéens à la chaîne du livre,
- « Passions d'avril » au printemps, la « passions d'automne » à l'automne, « Hauts les livres » en été en partenariat avec l'association des Éditeurs du Nord et du Pas-de-Calais,
- « Passions d'automne ».

Participation au Prix Femina des lycéens

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		PRODUITS	
Achats	36 700 €	<b>Département du Nord</b>	15 000 €
Services extérieurs	8 000 €	Ressources propres	7 000 €
Autres services extérieurs	63 300 €	DRAC	41 000 €
Rémunérations	82 000 €	Région	37 000 €
Mise à disposition	5 000 €	Département du Pas-de-Calais	5 000 €
		Département de la Somme	2 000 €
		Département de l'Aisne	1 000 €
		Communes	11 000 €
		France relance	50 000 €
		MEL	8 000 €
		SOFIA	13 000 €
		Mise à disposition	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>195 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 000 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

<b>Budget réalisé</b>	192 412 €	<b>Subvention départementale</b>	15 000 €
<b>Masse salariale</b>	51 596 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	163 087€
<b>Ressources propres</b>	6 929 €	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 22 mars 2022 : 7 500 € correspondant à 50 % de la subvention 2021

**MONTANT PROPOSE :** 2 500 € soit un total de 10 000 € pour l'année 2022

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre de la lecture publique



<b>Nom</b>	Association Compter Lire Ecrire	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Fabienne BONNEL	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	Assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement d'un Centre d'Enseignement, de Culture, d'Accompagnement et d'Aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de milieux défavorisés		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2022 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

1 parent outillé en vaut 2 !

Cette action concerne une cinquantaine de personnes grandes débutantes dans la lecture/écriture, qui ne savent pas utiliser un smartphone, une tablette, un ordinateur et pour qui cela fait défaut dans l'accompagnement de leurs enfants et les aider dans leur scolarité. Ce qui peut leur permettre d'accéder à et comprendre les informations et documents envoyés.

Les objectifs sont de permettre :

- Aux adultes d'être autonomes dans leurs démarches administratives quotidiennes
- Aux parents d'entrer en contact avec les établissements scolaires de leurs enfants
- Aux parents de prendre leur place de parents auprès de leurs enfants pendant leur scolarité, sur le temps des devoirs et dans les diverses démarches périscolaires

À partir d'un entretien, une proposition d'un parcours d'apprentissage pour apprendre à utiliser les supports numériques est proposé.

Chaque famille a la possibilité de suivre des cours individuels en lecture/écriture, en accompagnement à la scolarité des enfants.

En fonction du niveau et des besoins, participation à des ateliers :

- De médiation sociale, avec prêt de matériel informatique pour débiter, puis orientation vers les partenaires qui permettent de s'équiper (Emmaüs Connect, Solidarité Informatique, ...),
- Collectifs sur l'e-administration,
- De formation des parents pour savoir utiliser les ENT,
- De formation au numérique : savoir envoyer / recevoir des SMS /MMS, ...,
- De sensibilisation au bon usage des écrans.

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		PRODUITS	
Achats	1 500 €	Département du Nord	15 000 €
Services extérieurs	2 823 €	Ressources propres	1 720 €
Autres services extérieurs	3 160 €	Financeurs publics :	
Charges de personnel	31 208 €	Commune	4 000 €
Divers	2 309 €	CAF	22 000 €
Bénévolat	12 000 €	bénévolat	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 000 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

<b>Budget réalisé</b>	65 961 €	<b>Subvention départementale</b>	15 000 €
<b>Masse salariale</b>	30 156 €	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	26 000 €
<b>Ressources propres</b>	24 961 €	<b>Mécénat/financement(s) privé(s)</b>	

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 22 mars 2022 : 7 500 € correspondant à 50 % de la subvention 2021.

**MONTANT PROPOSE :** 7 500 € soit un total de 15 000 € pour l'année 2022

# DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Au titre de la lecture publique



<b>Nom</b>	Association des Éditeurs Hauts-de-France	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Elise BETREMIEUX	<b>Commune</b>	Lille
<b>Activité générale</b>	l'Association des Éditeurs des Hauts-de-France fédère les éditeurs de la région.		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2022 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Poursuite des actions menées les années précédentes :

- Opération « Haut les livres » 13 maisons d'éditions (8 du Nord), 9 Librairies (6 du Nord) et 2 médiathèques du Nord proposent des animations, des conférences, des lectures, ...
- « Ornicar » la caravane littéraire créée en 2017,
- Accompagnement au quotidien des éditeurs : conseils, aide au déplacement hors région, mise en place de commissions (tarifs postal pour le livre, alternative au pilon, marchés publics),
- Participation au Salon du Livre de Paris,
- Participation au Salon du Livre de Francfort.

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		PRODUITS	
Achats	1 200 €	<b>Département du Nord</b>	30 000 €
Services extérieurs	7 900 €	Ressources propres	6 750 €
Autres services extérieurs	89 255 €	Financeurs publics :	
Salaires et charges	56 830 €	<i>Conseil Régional</i>	33 000 €
Impôts et taxes	450 €	<i>Etat</i>	33 000 €
		<i>Département du Pas-de-Calais</i>	7 000 €
		<i>Département de l'Oise</i>	500 €
		<i>Commune de Lille</i>	3 000 €
		<i>M.E.L.</i>	3 000 €
		<i>SOFIA</i>	8 000 €
		<i>CNL</i>	2 500 €
		sponsoring	28 885 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 635 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>155 635 €</b>

## BILAN FINANCIER 2021

<b>Budget réalisé</b>	166 651	<b>Subvention départementale</b>	15 000 €
<b>Masse salariale</b>	62 349	<b>Subvention(s) publique(s)</b>	146 833 €
<b>Ressources propres</b>	4 818 €	<b>Autres</b>	

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 22 mars 2022 : 7 500 € correspondant à 50 % de la subvention 2021

**MONTANT PROPOSE :** 2 500 € soit un total de 10 000 € pour l'année 2022

## Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

## Subvention au titre de l'année 2022 pour les associations dont le montant de la subvention est inférieur à 15 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande d'aide	Montant attribué en 2021	Montant proposé en 2022
FONDATION DU PATRIMOINE - DELEGATION HDF	Aide au fonctionnement de la délégation régionale et accompagnement des projets labellisés portés par des propriétaires privés ou associatifs	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

## Solde au titre de l'année 2022 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande d'aide	Montant attribué en 2021	Montant du solde 2022
ASSOCIATION LE NON LIEU	Aide au fonctionnement : en 2022, l'association poursuit son action culturelle et prospective autour des cheminées et du développement des territoires (16ème édition des "Beffrois du travail" autour de la thématique du tissage).	46 000,00 €	23 000 € ( + 23 000 € voté au titre du 1 <sup>er</sup> versement à la CP du 22 mars 2022)
ASSOCIATION PROSCITEC	Aide au fonctionnement : tête du réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers, l'association développe des actions dédiées spécifiquement à la conservation et à la valorisation du patrimoine textile et industriel dans la perspective de développer des liens entre les métiers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.	16 000,00 €	8 000 € ( + 8 000 € voté au titre du 1 <sup>er</sup> versement à la CP du 22 mars 2022)
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIES DES HDF	Aide au fonctionnement : l'association propose en 2022 un programme autour de la conservation et de la valorisation du patrimoine fortifié du Nord (19èmes journées des espaces fortifiés, cycle de conférences, spectacle itinérant).	15 000,00 €	7 500 € ( + 7 500 € voté au titre du 1 <sup>er</sup> versement à la CP du 22 mars 2022)
<b>TOTAL :</b>		<b>77 000,00 €</b>	<b>38 500,00 €</b>

**Attribution de subventions d'investissement au titre de la politique de restauration et  
de mise en valeur des monuments historiques (objets)**

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération (HT)	Taux applicable	Montant de la subvention (HT)
Dunkerque	Commune de Quaedypre	Restauration des lambris du retable majeur	31 483,00	60%	18 889,80
Dunkerque	Commune de Quaedypre	Restauration des lambris du retable de Saint-Nicolas	29 313,00	75%	21 984,75
Avesnes-sur-Helpe	Commune d'Eppe-Sauvage	Restauration du retable de la Vierge	32 541,00	28%	9 111,48
Lille	Commune de Comines	Restauration du buste de saint Chrysole, des statues de Saint Pierre et de la Vierge à l'Enfant	15 219,00	35%	5 326,65
<b>Montant total</b>			<b>108 556,00</b>		<b>55 312,68 €</b>

Soutien à la vie culturelle  
Musées Thématiques  
Lecture publique  
Patrimoine

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD**  
**ET**  
**L'ASSOCIATION XXX**

**INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) Une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique culturelle telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord représenté, par Monsieur Christian POIRET, Président, autorisé par la commission permanente du : XX/XX/2022 ;

Et l'association représentée par son (sa) Président(e), Monsieur (Madame) X ;

**Article 1** : L'association XXX propose pour l'année 2022 un projet culturel intitulé : XXX

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est : XXX

**Article 3** : Ce projet culturel consistera à mener les actions prévisionnelles suivantes :

**Article 4** : Le partenariat opérationnel sera le suivant :

**Article 5** : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants : (logistique, organisation, communication, etc...) :

**Article 6** : Le budget prévisionnel du projet culturel s'élève à :

**Article 7** : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le

suivant :

- Publics visés :
- Médias utilisés :

**Article 8** : Le Département du Nord et l'association XXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficacité, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Évaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'Association XXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

**Article 9** : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXX € de la manière suivante :

- une première subvention de XXX € (Délibération de la Commission Permanente du xxxxxx),
- une seconde subvention de XXX €, sur la base du bilan des actions effectivement menées après signature de la convention.

L'association XXX s'engage à fournir pour le 31 mai 2023 :

- le bilan de(s) l'opération(s) financée(s) en 2022 (résultats de l'activité et budget réalisé),
- les comptes de résultat et bilan financier détaillés de la structure pour l'année 2022 certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant OU signés par le/la Président et approuvés par l'Assemblée générale.

**Article 10** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 11** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 12** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord téléchargeable sur lenord.fr et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 13** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

**Article 14** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 15** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur (Madame) LLL  
Président(e) de l'association XXX

Le Président  
du Département du Nord



## CONVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 26 septembre 2022 rendue exécutoire le ;

Vu les statuts modifiés de l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. ;

Vu le budget départemental de l'année 2022 ;

Entre le Département du Nord, représenté par le Président du Conseil départemental, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE, ci-après dénommé " le Département du Nord ", d'une part,

et l'Association représentée par le Président du Conseil d'Administration, Espace Dufour – 177 rue du Général de Gaulle 59110 LA MADELEINE ci-après dénommée l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N., d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule** : Considérant que l'objet de l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N., tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts modifiés, est :

- *de regrouper les associations culturelles, socio-culturelles et éducatives du Nord / Pas-de-Calais pour assurer dans l'indépendance de toutes, leur développement et leur promotion,*
- *d'assurer la formation des élus locaux, des animateurs et dirigeants des associations,*
- *d'aider les communes dans leur politique culturelle et associative.*

Le Département du Nord soutient l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. pour ses activités qui contribuent à la réalisation de son objet.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

**Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention est effective et opposable aux parties au plus tôt le jour de la certification par le Président du Conseil départemental du caractère exécutoire de la délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente autorisant sa signature, jusqu'à la clôture des comptes.

**Article 3 : Engagements de l'Association**

L'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts modifiés.

L'association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques.

**Article 4 : Engagements du Département**

Le Département du Nord verse à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. pour la réalisation de l'ensemble de ses activités une subvention d'un montant de 26 000 € (vingt-six mille euros).

**Article 5 : Modalités de paiement**

Le versement de la subvention s'effectuera exclusivement sur la base de cette convention au plus tôt le jour de la certification par le Président du Département du Nord du caractère exécutoire de la présente convention.

**Article 6 :**

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration départementale, dans le cadre de l'évaluation de la conformité de l'action de l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N. à ses statuts, ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

**Article 7 :**

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département ;
- le Département ne verse le solde éventuel de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

**Article 8** :

Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 1<sup>er</sup> sera mis en valeur par l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord / Pas-de-Calais / Picardie - U.R.A.C.E.N., notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public.

**Article 9** :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 10** :

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger les litiges relatifs à la présente convention.

Fait à La Madeleine, le

Pour l'Union Régionale des Associations  
Culturelles et Educatives du  
Nord – Pas-de-Calais / Picardie – U.R.A.C.E.N.

Fait à Lille, le

Le Président du Département du Nord



Insertion Culture

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD**

**ET**

**L'ASSOCIATION XXXXXXXX**

**INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). Ces nouvelles orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la nouvelle politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

Dans cette logique, le Département poursuit son engagement auprès de ses publics prioritaires, au travers de dispositifs de médiation culturelle, et renouvelle son soutien aux actions s'inscrivant dans le dispositif d'insertion par la culture, considérant que les projets artistiques et culturels constituent un levier pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées. Le dispositif d'insertion par la culture est identifié comme tel dans le Programme Départemental d'Insertion.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du XX /XX/XX,

Et l'Association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, représentée par son Président, Monsieur XXXXXXXXX ;

**Article 1 :** Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 2022 son partenariat avec l'association XXXXXXXX.

**Article 2 :** En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur le programme d'activités 2022 du réseau insertion culture de coordination et de médiation culturelle sur le territoire de l'arrondissement de Cambrai :

- à destination des travailleurs sociaux et acteurs culturels du territoire : sensibiliser les travailleurs sociaux et référents R.S.A. à l'action culturelle comme levier de mobilisation des publics accompagnés, développer et renforcer le maillage territorial par la mise en réseau des acteurs culturels et sociaux et la mobilisation des ressources du territoire dans les actions culturelles, accompagner l'émergence de projets et favoriser les partenariats et conditions de leurs réalisations en suscitant une réflexion autour des besoins ou freins sociaux repérés ;

- à destination des publics : sensibiliser et mobiliser les personnes en insertion par des actions culturelles pour lutter contre l'isolement (levée des freins à la mobilité, participation à la vie culturelle du territoire), valoriser les savoir-faire et développer les compétences clés, développer l'estime de soi et la confiance en soi, remobiliser les personnes pour les remettre dans une perspective de recherche de formation, de projet professionnel ou d'emploi (utilisation et maîtrise des outils informatiques, émergence et mise en œuvre d'aspirations personnelles).

**Article 3** : Ce projet culturel consistera à mener les actions suivantes en 2022:

**Article 4** : Le partenariat opérationnel sera le suivant :

**Article 5** : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants :

**Article 6** : Le budget prévisionnel du projet culturel est le suivant : XXXX

**Article 7** : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le suivant :

**Article 8** : Le Département et l'association XXXXXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficience, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Evaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'association XXXXXXXXXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

**Article 9** : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXXXXX € de la manière suivante :

L'association XXXXXXXXXX s'engage à fournir pour le 15 février 2023 :

- le bilan de l'opération financée en 2022 (résultats de l'activité et budget réalisé) pour le 31 mai 2023 :
- les comptes de résultats et bilan financier de l'association pour l'année 2022 certifiés par le commissaire aux comptes

**Article 10** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXXXXXXXXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 11** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 12** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association A.D.A.C.I, notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 13** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

**Article 14** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 15** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur XXXXXX  
Président de l'association  
XXXXXXX

Le Président  
du Département du Nord

## CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

.....

### **INTRODUCTION :**

Depuis 15 ans, au travers de dispositifs de médiation culturelle, le Département s'engage plus particulièrement auprès de ses publics. Il soutient l'implication des habitants dans la co-construction de projets culturels qui mettent en valeur leurs potentiels. Pour ce faire, les projets s'ancrent dans le territoire et participent au développement social local.

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil général a décidé la mise en place d'une politique de soutien aux projets culturels collectifs en direction de personnes en situation de handicap dans le but de favoriser l'accès de ces personnes, isolées socialement, en établissement ou à domicile, à des pratiques culturelles variées, grâce à la rencontre avec des artistes professionnels, qualifiés et accompagnés du personnel médico-social permettant l'approche de handicaps spécifiques, proposant une offre adaptée, une découverte du patrimoine et des esthétiques contemporaines, intégrée dans un véritable projet artistique.

Ces projets favorisent le développement de liens sociaux, la sensibilisation des habitants au handicap et à l'inclusion des personnes non valides, la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, le travail sur le « vivre ensemble », y compris dans le cadre de pratiques professionnelles quotidiennes. Ils contribuent à la restauration d'une image positive de soi, par l'expression, la prise d'initiatives et l'autonomie des participants. Ils permettent un travail en profondeur, dans le cadre de démarches collectives, créatives, incitant à une certaine mixité sociale, une diversité d'échanges, une découverte de connaissances, une intégration citoyenne de tous et un enrichissement mutuel.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du (date).

Et....., représenté par..... Président, (Présidente), (Directeur), (Directrice),

**Article 1 :** ..... propose un projet culturel intitulé « ..... », destiné à des personnes en situation de handicap.

**Article 2 :** Ce projet consistera à mener les actions suivantes au sein de ... au cours de (période) ou de (date) à (date) :

**Article 3 :** Le partenariat opérationnel sera le suivant : les ateliers seront menés par.....

**Article 4 :** Le budget prévisionnel du projet culturel s'élève à ..... €

**Article 5 :** Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de ..... € :

Ce montant sera versé après signature effective de la présente convention.

..... s'engage à fournir dans les 3 mois qui suivent la fin de l'action ou au plus tard pour le 31 mai 2023 le bilan de l'opération financée en 2022 (résultats de l'activité et budget réalisé).

**Article 6 :** Le Département et..... conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficience, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Evaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

..... s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

**Article 7 :** Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de....., ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 8 :** S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 9 :** Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par ....., notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « **Action soutenue par le Département du Nord** ».

**Article 10 :** La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2.

**Article 11 :** La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 12 :** Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur (Madame)  
Président, (Présidente), (Directeur), (Directrice),

Le Président  
du Département du Nord



Réseau de développement culturel  
en milieu rural

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD  
ET XXXXX**

**INTRODUCTION :**

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). Ces orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence :

Entre le Département du Nord représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département, autorisé par délibération du Conseil départemental du XXX

Et la Communauté de communes / l'association XXXX représentée par son Président, MXXX ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Le Département du Nord renouvelle son partenariat avec XXX pour la mise en œuvre du volet d'actions culturelles 2022 du projet culturel de territoire pluriannuel du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural dans les communes de sa zone d'influence.

**Article 2 :** En relation avec les orientations définies précédemment et conformément aux engagements de la charte du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est d'offrir aux habitants du département une offre culturelle de qualité et de proximité. XXX s'engage à mettre en œuvre les actions 2022 de son projet culturel de territoire. Celui-ci formalise l'action culturelle que le réseau souhaite mettre en place en réponse aux enjeux identifiés de manière concertée sur le territoire (diagnostic culturel de territoire, tables rondes, etc.).

Ainsi, le projet doit :

- viser la mise en place de propositions artistiques et culturelles de qualité et cohérentes dans leur ensemble (professionnalisme, pluridisciplinarité, etc.),
- faire une part importante à la médiation (actions impliquant les habitants et inscrites dans la durée) en direction de l'ensemble des citoyens et notamment les publics les plus éloignés de la culture,
- prendre en compte des enjeux de développement plus global du territoire,

- prévoir le fonctionnement et la gouvernance du réseau (un coordinateur formé au développement culturel, la mutualisation, la concertation, le maillage des partenaires et l'appui sur les réseaux existants, etc.),
- favoriser la transversalité avec les autres réseaux (lecture publique, insertion par la culture, musées thématiques, tourisme, personnes âgées, personnes handicapées, établissements scolaires notamment collèges, etc.),
- anticiper sa faisabilité (budget pluriannuel, recherche de financements complémentaires, etc.).

**Article 3 :** En qualité de structure relais du réseau départemental de développement culturel en milieu rural, XXXX, tête de réseau, s'engage à :

- dédier une ou plusieurs personnes qualifiées pour assurer la coordination du réseau territorial et la mise en œuvre de son projet culturel de territoire,
- participer aux temps/actions fédérateurs du réseau départemental (réunions mensuelles, formations, rencontres, préparation et mise en œuvre de projets communs, etc) qui visent notamment à la réflexion et l'expérimentation communes, la capitalisation et la mutualisation des connaissances, expériences et compétences au sein du réseau,
- mutualiser des moyens et des actions avec les autres têtes de réseaux de développement culturel du département, de manière à faciliter la réalisation de projets et/ou à faire des économies.

**Article 4 :** Pour la réalisation de ce projet, le Département du Nord s'engage à soutenir financièrement le projet culturel 2022 à hauteur de XXX € versés de la manière suivante :

- une première subvention de XXXX € (délibération de la Commission Permanente du XXXX)
- une seconde subvention de XXXX € sur la base du bilan des actions engagées, après signature effective de la convention.

Le Président de XXX s'engage à transmettre avant le 31 mai 2023 :

- le bilan des opérations financées en 2022 (résultat de l'activité et budget réalisé analytique),
- les comptes de résultat et bilan financier de l'association pour l'année 2022 faisant apparaître distinctement la part réservée au réseau.

**Article 5 :** Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de XXXX ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 6 :** S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

**Article 7 :** Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par XXXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du bloc-marque du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural.

Le bloc-marque du Réseau sera repris dans les plaquettes culturelles dans les conditions suivantes :

- . en 1<sup>ère</sup> de couverture si l'ensemble des actions s'inscrivent dans le réseau,
- . en 4<sup>ème</sup> de couverture si le réseau est partenaire du projet au même titre que d'autres structures.

L'accroche rédactionnelle suivante sera à insérer à l'intérieur de tout document, accolée au bloc-marque : "XXX fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Département du Nord, qui fédère des projets culturels de territoire. Cette communauté de travail a une ambition : développer la culture au plus près de chez vous".

**Article 8 :** La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

**Article 9 :** La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 10 :** Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

MXXX

Président(e) de XXX

Fait à Lille, le

Le Président  
du Département du Nord



## CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET

XXX

### **INTRODUCTION :**

Sur le même principe que les dispositifs d'éducation à l'image tels qu'*École et cinéma* et *Lycéens et Apprentis au cinéma*, *Collège au Cinéma* a pour vocation d'amener les collégiens à découvrir des œuvres cinématographiques exigeantes, de genre, d'origine et d'époque variés et à concevoir le cinéma comme le reflet du monde. Le parcours cinématographique programmé et le travail pédagogique mené en classe forment l'appétence et suscite la curiosité de l'élève spectateur.

*Collège au cinéma* repose aussi sur l'implication des exploitants de cinéma et permet la découverte d'un lieu social, la salle de cinéma.

Le Département du Nord soutient l'opération, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, le Rectorat et l'association XXX.

Vu la délibération de la commission permanente du XXX relative à la prise en charge par le Département des billets d'entrée dans les salles de cinéma au profit des collégiens, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord

Et

L'association XXX, représentée par son/sa Président/e, XXX.

**ARTICLE 1 :** Au titre de la coordination cinéma, l'association s'engage à participer à l'organisation de l'opération *Collège au Cinéma* pour l'année scolaire 2022-2023 selon les modalités suivantes :

- Répartition des classes inscrites dans les différentes salles de cinéma du Nord, en s'efforçant de faire bénéficier équitablement l'ensemble des salles partenaires du dispositif
- Organisation en liaison avec les exploitants de salles de cinéma de la projection des films
- Ventilation de la contribution globale du Département pour régler les entrées des élèves aux exploitants de salles, au prix unitaire de 2,50 € pour les séances de projection des films programmés.

**ARTICLE 2 :** La présente convention est conclue pour la durée de l'action définie à l'article 1, soit une année scolaire.

**ARTICLE 3 :** Le Département du Nord verse à XXX, pour son action visée à l'article 1, une contribution correspondant à la prise en charge par le Département de la totalité des entrées en salles des élèves présents aux projections des 6 films programmés, au prix unitaire de 2,50€ et au transport des copies de films.

**ARTICLE 4 :** PARTICIPATION FINANCIERE du Département du Nord. Elle est versée selon les modalités suivantes :

- **XXX €** au titre des 2 premiers trimestres scolaire 2022-2023, versés dès la signature de la présente convention selon les procédures comptables en vigueur.

Cette somme est calculée sur la base de **XXX** collégiens inscrits et la dépense prévisionnelle s'établit comme suit :

- (XXX entrées x 3 trimestres) x 2,50 €	€
- Transport des copies de films	€
Total prévisionnel (3 trimestres)	€
Montant prévisionnel partiel (2 trimestres)	€

- Le reliquat est versé après le 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire et après réception du justificatif fourni par XXX, du nombre d'entrées réelles et des frais de transport des films réellement engagés au cours de l'année scolaire concernée.

**ARTICLE 5** : Cet accord s'inscrit dans le plan de financement présenté par XXX et accepté par le Département du Nord. Celui-ci est donc tenu informé, le cas échéant, de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs.

**ARTICLE 6** : XXX conduira son action en collaboration avec les services du Département du Nord.

**ARTICLE 7** : L'intervention d'organismes tiers à la convention dans la mise en œuvre de l'action doit être expressément autorisée par le Département du Nord. La bonne application de la présente convention est alors garantie par XXX.

**ARTICLE 8** : XXX devra rendre compte de l'action menée. A cette fin, l'association fera parvenir au Département les documents permettant son évaluation, notamment :

- un rapport d'activité quantitatif et qualitatif,
- un rapport financier comportant des documents comptables établis conformément au plan comptable révisé. La présentation retenue permettra d'isoler les financements départementaux et leur affectation.

Les documents comptables devront être certifiés par le Commissaire aux Comptes si l'organisme est soumis à l'obligation de certification des comptes ou par le Président de l'organisme s'il n'y est pas soumis, conformément notamment aux dispositions des décrets n°85-295 du 1<sup>er</sup> mars 1985 et n°95-570 du 27 mars 1993.

**ARTICLE 9** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, auprès de XXX ou de tout organisme tiers, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité de l'action ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**ARTICLE 10** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département du Nord,
- le Département du Nord ne verse le solde éventuel de sa participation que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

**ARTICLE 11** : COMMUNICATION. La participation du Département du Nord à l'action visée à l'article 1 sera mise en valeur par XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres, au public et aux bénéficiaires de l'action (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord (téléchargeable sur le site lenord.fr) et/ou par la mention écrite : « **Opération soutenue par le Département du Nord** ».

**ARTICLE 12** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**ARTICLE 13** : Le renouvellement de la participation financière du Département du Nord suppose la présentation d'un nouveau dossier et la conclusion d'une nouvelle convention.

**ARTICLE 14** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

XXX  
Président/e de XXX

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 septembre 2022**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et demande d'une subvention au titre de l'archéologie préventive.

**Attribution de subventions au titre de la politique culturelle**

**A) LE SOUTIEN À LA VIE CULTURELLE**

**1- Le soutien aux acteurs culturels sur le territoire**

Afin que les structures culturelles puissent engager les premières actions de leur programmation 2022, une première subvention leur a été attribuée dès le début d'année (délibération DSC/2022/56 du 22 mars 2022). Des soldes de subventions concernant 64 acteurs bénéficiaires pour un montant total de 1 804 150 € sont proposés. Ils tiennent compte :

- du travail de médiation culturelle mené en direction des publics prioritaires départementaux en particulier,
- du rayonnement des actions culturelles en milieu rural et quartiers politique de la ville notamment,
- des initiatives novatrices notamment celles mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire.

En outre, le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets qui intègrent des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de récréation de la géante Jeanne de Flandres de Marquette-lez-Lille a été déposé. Il est proposé de le soutenir pour un montant de 3 000 €.

Les fiches et le tableau, joints au présent rapport (annexes 1 à 3), reprennent les projets culturels reçus et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées aux 65 structures culturelles s'élève donc à 1 807 150 €.

Par ailleurs, dans le cadre du financement des activités d'associations qui rayonnent sur l'ensemble du territoire départemental, il est proposé d'allouer une subvention aux structures suivantes :

- **URACEN**

Cette association, créée en 1965, a pour vocation de faciliter et multiplier les échanges entre associations et d'apporter un soutien à leurs dirigeants, afin de les accompagner sur l'ensemble des problématiques rencontrées dans la gestion de leur vie associative au quotidien. Cet accompagnement concerne près de 220 associations et collectivités locales.

Ainsi, URACEN propose des réunions mensuelles d'information sur la vie associative, des partenariats avec les petites et moyennes communes en particulier en milieu rural, la mise à disposition d'un numéro vert pour permettre aux différentes associations une meilleure communication, un forum régional des associations culturelles pour faciliter la diffusion de projets culturels et artistiques et aider à la rencontre de partenaires locaux et un observatoire de la vie associative régionale pour identifier les évolutions de la vie associative.

Le montant de la subvention proposée est de 26 000 €.

- **POLONIA**

Polonia de France est constituée des Français d'origine polonaise et les Polonais vivant en France.

L'association a pour objet :

- la coordination et la représentation du réseau associatif franco-polonais,
- la contribution à la pérennité de la Polonité en France,
- la promotion et le rayonnement de la culture française en Pologne et de la culture polonaise en France,
- l'organisation d'événements culturels et d'autres natures.

Suite aux actions mises en place dans le cadre du centenaire de l'arrivée massive des Polonais en France et à la grande collecte de documents ayant pour objectif de constituer un Fonds Documentaire de la Polonia, l'association souhaite mettre en place un processus qui permettra de garantir la préservation de l'héritage polonais en Hauts-de-France.

La 3<sup>ème</sup> phase de cette action a pour objectif de procéder à l'analyse scientifique des documents recueillis.

Le montant de la subvention proposée est de 10 000 €.

## **2- Le soutien aux réseaux insertion par la culture**

Par délibération DAC/DLES/02-16 du 27 mai 2002 et DLES/2009/708 du 29 juin 2009, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'Insertion par la culture, pour soutenir des actions culturelles visant à l'insertion des personnes en situation de précarité.

Ce dispositif soutient des Réseaux d'insertion par la culture pour une mission de médiation culturelle de territoire portée par des structures associatives ou des collectivités territoriales. Ils coordonnent et animent un réseau d'acteurs sociaux et culturels et mettent en œuvre avec eux des parcours culturels (programmes de sorties culturelles et projets d'action artistique).

Les parcours culturels valorisent le potentiel des personnes, développent leurs capacités d'expression, l'estime et la confiance en soi et contribuent à lutter contre l'isolement, en favorisant le lien social. Les Réseaux agissent également pour favoriser l'accessibilité et la participation à la vie culturelle.

Depuis 2016, les Réseaux d'insertion par la culture sont financés conjointement, et à parité, par les délégations de la Culture (50 % de la subvention globale) et de l'Insertion et du retour à l'emploi (50 % de la subvention globale) selon les principes suivants :

- 40 000 € dédiés à la mission de médiation culturelle de territoires,

- 20 000 € à 26 000 € dédiés au programme d'activités mis en place durant l'année civile,
- un minimum de 60 allocataires du RSA mobilisés dans les actions est attendu pour chaque réseau.

En 2022, deux Réseaux ont stoppé le portage du réseau : « Wasquehal associatif » pour le territoire de Wasquehal et Croix et la « Mission locale de Lille » pour le portage du Crédit loisirs, ce qui porte leur nombre à 10.

Une première subvention a été votée à la Commission du 22 mars 2022 (DSC/2022/56) pour permettre la réalisation des parcours culturels en 2022 sur la base de 50 % de la subvention de 2021.

Au regard de l'analyse des bilans d'activités 2021 et du budget prévisionnel 2022, une subvention complémentaire est proposée.

Le tableau, joint au présent rapport (annexe 4), détaille les projets présentés. Le montant total des subventions proposées s'élève à 172 100 € pour 10 réseaux.

### **3- Culture et handicap : aide aux projets culturels collectifs en direction des personnes en situation de handicap**

Par délibération DC/2013/586 du 24 juin 2013, le Conseil général a décidé la mise en place d'une politique de soutien aux projets culturels collectifs en direction de personnes en situation de handicap dans le but de favoriser l'accès de ces personnes, isolées socialement, en établissement ou à domicile, à des pratiques culturelles variées, grâce à la rencontre avec des artistes professionnels, qualifiés et accompagnés du personnel médico-social, permettant l'approche de handicaps spécifiques, proposant une offre adaptée, une découverte du patrimoine et des esthétiques contemporaines, intégrée dans un véritable projet artistique.

Ces projets favorisent le développement de liens sociaux, la sensibilisation des habitants au handicap et à l'inclusion des personnes non valides, la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, le travail sur le « vivre ensemble », y compris dans le cadre de pratiques professionnelles quotidiennes. Ils contribuent à la restauration d'une image positive de soi, par l'expression, la prise d'initiatives et l'autonomie des participants. Ils permettent un travail en profondeur, dans le cadre de démarches collectives, créatives, incitant à une certaine mixité sociale, une diversité d'échanges, une découverte de connaissances, une intégration citoyenne de tous et un enrichissement mutuel.

Les projets culturels et artistiques soutenus par le Département toucheront entre 570 et 690 participants en situation de handicap et permettront à une cinquantaine de structures médico-sociales ou culturelles de les réaliser.

Le tableau, joint au présent rapport en annexe 5, présente les projets reçus et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées aux 7 porteurs de projets, s'élève à 62 720 €.

## **B) LE SOUTIEN AU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN MILIEU RURAL**

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les territoires dans leur volonté de s'organiser et de mettre en œuvre des stratégies de développement culturel au service de leurs habitants. Le réseau départemental de développement culturel en milieu rural regroupe à ce jour 9 intercommunalités ou associations déléguées, engagées dans un projet culturel de territoire pluriannuel.

Une première subvention pour la réalisation des projets 2022 a été versée sur la base de 50 % de l'aide départementale apportée pour les projets 2021, lors de la Commission du 13 décembre 2021 (DSC/2021/457).

Au vu du programme d'activités, du budget prévisionnel et après analyse de l'évolution de la dynamique de ces réseaux, une subvention complémentaire est proposée.

Le tableau joint en annexe 6, reprend les propositions de subventions pour un montant total de 202 000 €.

## **C) L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES**

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

### **1- L'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques**

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C.,
- subvention départementale maximale : 50 000 € T.T.C.

Les fiches et le tableau, joints au présent rapport (annexes 7 à 9), reprennent les projets présentés et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées s'élève à 50 750 €.

## **D) L'OPÉRATION DÉPARTEMENTALE « COLLÈGE AU CINÉMA »**

« Collège au Cinéma » est une opération nationale d'éducation à l'image, reposant sur un partenariat associant le Ministère de la Culture, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée, le Ministère de l'Education Nationale et les collectivités territoriales. Dans le Nord, il est le fruit de la collaboration technique et financière entre le Département, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat, l'association De la Suite dans les Images et les salles de cinéma.

Le dispositif « Collège au cinéma » a pour objectif l'accès à la culture et propose un parcours cinématographique et d'éducation artistique et culturelle de qualité. Il permet aux collégiens – notamment ceux qui, pour des raisons géographiques, culturelles et financières, sont éloignés des salles de cinéma – de découvrir et mieux appréhender, en salle, les œuvres du patrimoine français et international, ainsi que les films d'auteurs contemporains présentant un intérêt cinématographique et une ouverture vers d'autres cultures, favorisant l'acquisition d'une culture autonome, diverse et citoyenne.

Conformément à la charte nationale « Collège au cinéma », le Département du Nord prend en charge les entrées des collégiens dans les salles de cinéma pour les 6 films programmés, à hauteur de 2,50 € par élève.

Pour l'année scolaire 2021-2022, 26 390 élèves étaient inscrits, répartis dans 1 055 classes et 164 établissements scolaires publics et privés.

L'association « De la Suite dans les Images » assure la coordination cinéma de l'opération et prend en charge la répartition des classes inscrites dans les 40 salles de cinéma partenaires, la circulation des

copies de films, l'organisation des projections de l'année avec les exploitants de cinéma et la ventilation de la contribution globale du Département pour les entrées des élèves dans les 40 salles de cinéma partenaires.

### **Opération 2022-2023 :**

Dans la liste nationale établie par le CNC, le comité de pilotage du Nord a sélectionné les films suivants :

	Programmation 6 <sup>e</sup> / 5 <sup>e</sup>	Programmation 4 <sup>e</sup> / 3 <sup>e</sup>
1 <sup>er</sup> trimestre	Nausicaä de la vallée du vent	Chicken Run
2 <sup>ème</sup> trimestre	Les 400 coups	Rocks
3 <sup>ème</sup> trimestre	Lumineuses – courts métrages	Ridicule

Sont ainsi inscrits dans le dispositif 27 476 élèves répartis dans 1 101 classes, dont 11 % de classes adaptées. Au total, 172 établissements scolaires publics et privés sont inscrits. Ces inscriptions représentent pour les exploitants de cinéma du Nord un nombre prévisionnel de 82 428 entrées en salle.

La dépense prévisionnelle totale pour l'année scolaire s'établit comme suit :

- (27 476 entrées x 3 trimestres) x 2,50 €	206 070 €
- Transport des copies de films	100 €
<b>Total prévisionnel</b>	<b>206 170 €</b>

Soit un total prévisionnel partiel au titre des 2 premiers trimestres scolaires 2022-2023 de 137 446 € (entrées et transport compris).

### **E) LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Les orientations de la politique culturelle adoptées le 22 mai 2017, affirment le rôle majeur de la culture, autant pour les habitants que pour l'attractivité et le développement des territoires. La lecture publique et la mise en place de projets culturels d'animation autour du livre et de la lecture favorisent l'intégration de chacun, la prévention de l'illettrisme et contribuent au rayonnement des territoires.

L'accès aux livres et aux manifestations autour du livre sont souvent parmi les premières « démarches » culturelles des personnes éloignées de ces pratiques.

Le soutien aux acteurs culturels qui mettent en place des actions en faveur du développement du livre et de la lecture en favorisant la mise en place d'actions de médiation, s'intègre dans cette politique.

Le tableau et les fiches, joints en annexe 10 au présent rapport, reprennent les projets reçus et instruits à ce jour, pour un montant total de 66 500 €.

### **F) LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

#### **1- L'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel**

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines.

Dans ce cadre, il est proposé de financer au titre du patrimoine la Fondation du Patrimoine et les associations, Le Non Lieu, Proscitec et l'association pour la mise en valeur des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France.

Les tableaux, joints au présent rapport en annexe 11, reprennent ces projets culturels pour lesquels il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 48 500 €.

## **2- L'attribution de subventions d'investissement au titre de la politique de restauration et mise en valeur des monuments historiques (objets)**

Le Département intervient en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques. C'est dans ce cadre qu'il est proposé de subventionner pour un montant total de 55 312, 68 €, les projets de restauration présentés par les communes de Quaëdypre, d'Eppe-Sauvage et de Comines.

### **Demande de subvention au titre de l'archéologie préventive**

Au titre de l'article L524-11 du Code du patrimoine et suivant les dispositions des décrets n° 2016-1485 du 2 novembre 2016 et n° 2020-733 du 15 juin 2020 et dans la mesure où le Département du Nord possède un service archéologique agréé, il peut solliciter auprès de la DRAC - Service régional de l'archéologie - la subvention accordée aux collectivités territoriales en compensation des travaux engagés pour les opérations de diagnostic d'archéologie préventive.

Le montant de la subvention est déterminé chaque année sur la base d'une valeur forfaitaire par mètre carré, rapportée à la surface des opérations de diagnostics d'archéologie préventive prescrites par le Préfet de région et réalisées au cours d'une période de référence (Art. R.524-32 du décret du 2 novembre 2016), correspondant aux douze mois qui précèdent le 31 mai de l'année de demande de subvention (Art. 1 de l'arrêté du 2 novembre 2016).

La valeur forfaitaire par mètre carré est majorée en fonction du niveau de complexité des opérations. Le niveau de complexité, propre à chaque opération, est attribué par le service régional de l'archéologie de la DRAC, à réception du rapport de diagnostic, selon des catégories définies par arrêté (Art. 3 de l'arrêté du 2 novembre 2016).

Pour la période de référence située entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2022, le service archéologie et patrimoine a réalisé une opération de diagnostic : le contournement Nord de Valenciennes.

Pour cette opération, le Département peut récupérer une partie de la redevance d'Archéologie Préventive (RAP), qui pèse sur les projets d'aménagement, évaluée à 113 400 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux acteurs culturels, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 807 150 € aux structures reprises en annexes 1 à 3 ;
- d'attribuer une subvention de 26 000 € à l'association URACEN ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association POLONIA ;
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'insertion par la Culture en direction des personnes en situation de précarité, les subventions pour un montant total de 172 100 € aux porteurs repris en annexe 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien aux projets culturels en direction des personnes en situation de handicap, les subventions pour un montant total de 62 720 €, aux 7 porteurs de projets repris en annexe 5 ;

- d'attribuer, dans le cadre du dispositif du réseau de développement culturel en milieu rural, les subventions pour un montant total de 202 000 €, aux 9 structures reprises en annexe 6 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 50 750 € au titre du fonctionnement, reprises en annexes 7 à 9 ;
- d'acter le partenariat avec « De la Suite dans les images » au titre de la coordination cinéma pour l'opération « Collège au cinéma » 2022-2023, dans les conditions reprises au présent rapport ;
- de verser à l'association « De la Suite dans les images » le montant prévisionnel global pour les entrées des élèves en salle de 206 170 €, avec un 1<sup>er</sup> versement de 137 446 €, correspondant à la prise en charge des billets d'entrée des collégiens par le Département pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire concernée et au transport des copies de films et d'autoriser le versement d'un solde éventuel, au cours de l'année 2023, sur justificatif permettant d'ajuster le montant de cette prise en charge ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 66 500 € aux associations reprises en annexe 10 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 48 500 €, aux associations reprises en annexe 11 ;
- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques, les subventions d'investissement pour un montant total de 55 312,68 €, aux communes reprises en annexe 12 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, selon les modèles joints au présent rapport en annexes 13, 14, 15, 16, 17 et 18 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre de l'archéologie préventive, pour la période de référence du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	6 010 000	2 715 675,33	2 468 166
24001OP006	24001E15	218 000	119 675	66 500
24002OP001	24002E15	116 000	59 000	48 500
24002OP003	24002E16	150 000	34 719,49	55 312,68
24002OP001	24002E17	0	0	113 400

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente